ESTIMATES

Canada Firearms Centre

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/92-2004
ISBN 0-660-62607-1

105-01126/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canada Firearms Centre

2003-2004

Estimates

Part III – Departmental Performance Report

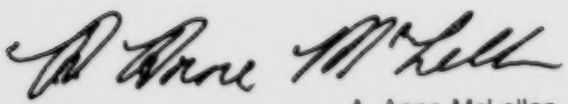

A. Anne McLellan
Solicitor General of Canada
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

Canada Firearms Centre

2003-2004
Estimates

Part III – Departmental Performance Report

A. Anne McLellan

Solicitor General of Canada

(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

Table of Contents

Section 1 – Messages 1
1.1 Minister's Message 1
1.2 Message from the Commissioner of Firearms 2
1.3 Management Representation Statement 4

Section 2 – Performance Context 5
2.1 Background 5
2.2 Raison d'Être/Mission Statement 6
2.3 Overview of Accountability Structure 7
2.4 Organizational Structure 8
2.5 Government Priorities 9
2.6 Government Wide Initiatives 9
2.7 Operational Context 10
2.8 Parliamentary Committees Recommendations 11
2.8.1 Public Accounts Committee 11
2.8.2 Parliamentary Review of Proposed Regulations 11
2.8.3 Standing Committee on Justice and Human Rights 12
2.8.4 Legal and Constitutional Affairs Committee 12

Section 3 – Performance Summary 13
Strategic Outcome 14
Intermediate Outcomes 14
Immediate Outcomes 14

Section 4 – Agency Performance 17
4.1 Introduction 17
4.2 Response to Auditor General Recommendations 17
4.3 Implementation of the Gun Control Program Action Plan 18
4.4 Licensing and Firearms Registration 20
4.5 Aboriginal Communities 21
4.6 Operations Sector 22
4.7 Information Technology Services 22
4.8 Policy and Consultations 23
4.9 Communications and Public Affairs 23
4.10 Finance and Administration 24
4.11 Human Resources 25

Section 5 – Financial Performance Overview and Tables 26
5.1 Ten-Year Cost Perspective 26
5.2 Financial Tables: 27
Table 1: Summary of Voted Appropriations 27
Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending 28
Table 3: Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending 28
Table 4: Revenues 28
Table 5: Statutory Payments 29
Table 6: Transfer Payments 29
Table 7: Unrecorded Liabilities 30
Table 8: Net Cost of Program – 2003-2004 30
Table 9: External Charging Information 31
Table 10: Horizontal Initiatives 32
Table 11: Canadian Firearms Program: Full Federal Government Costs 36

Section 6 – Other Information 39
6.1 Contacts for Further Information: 39
6.2 Legislation Administered by the Canada Firearms Centre 40
6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports 40

6.4 List of Evaluation and Internal Audit Reports 41
6.5 Details on Project Spending 42
6.6 Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal Project - (see section 5.5 Alternative Service Delivery in Department of Justice 2003-2004 Report on Plans and Priorities) 43
6.7 Major Regulatory Initiatives – Canada Firearms Centre 44
6.8 Federal Partners 45

Index 47

Section 1 – Messages

1.1 Minister's Message

It is with great pleasure that I present the first Departmental Performance Report (DPR) of the Canada Firearms Centre (CAFC). This report deals with activities and achievements of the Canada Firearms Centre in the delivery of the Canadian Firearms Program during fiscal year 2003-2004.

In 1996 the CAFC was established within the Department of Justice. In April 2003, the Canada Firearms Centre was transferred to the portfolio of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness (Solicitor General) as an independent agency. In May 2003, the first Commissioner of Firearms was appointed following passage of Bill C-10A that same month.

While adapting to and managing the demands and pressures associated with its challenges, the CAFC achieved progress in a number of areas during the past year, much of it related to the *Gun Control Program Action Plan* announced by the government in February 2003. The Plan included many initiatives to improve the Program's effectiveness and efficiency, notably by streamlining management, improving services, strengthening the Program's accountability and transparency, and obtaining input from parliamentarians, stakeholders and the public. The Action Plan is now virtually fully implemented and, as a result, services and management have been significantly enhanced.

The government is committed to on-going improvements to the Canadian Firearms Program. In fact, in December 2003, it announced a ministerial review that focused on cost-effective delivery of services. This review included consultation with firearm users, public safety professionals and other stakeholders with a goal of reducing costs, improving compliance and acceptance among legitimate firearm users, and enhancing efforts targeting gun crime. Following this review, the government announced on May 20, 2004, a cap on registration activities of $25M starting in 2005-2006.

The Canadian Firearms Program is first and foremost about public safety. That is why the CAFC will continue to focus its efforts on maximizing the public safety benefits of the *Firearms Act*, ensuring effective management, and the most cost-effective delivery of the Program possible. Effective and responsible firearms control is a defining characteristic of Canada. I am pleased with the excellent progress that has been made in ensuring that Canadians are getting good value for their investment in this important public safety initiative.

A. Anne McLellan
Solicitor General of Canada
(Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada)

1.2 Message from the Commissioner of Firearms

In April 2003, the Canada Firearms Centre (CAFC) was established as an independent agency, within the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness portfolio. This set out many new challenges for me, first as Chief Executive Officer and then, beginning in May 2003, as Commissioner of Firearms. It also presented challenges for all the employees of the CAFC, as we strove to meet the expectations of Canadians and the directions of the government. This year, consequently, has been a watershed in the life of the Canadian Firearms Program and the Canada Firearms Centre.

Our achievements during 2003-2004 were accomplished in the context of active public and parliamentary discussion and debate of the Firearms Program. These discussions and debates were brought about by the December 2002 Report of the Auditor General, which raised concerns regarding Program funding, management and reporting. That Report prompted the announcement by the government in February 2003 of the *Gun Control Program Action Plan*.

The *Gun Control Program Action Plan* set the strategic direction for our efforts, as well as specifying milestones to be achieved. I am proud to report that we have followed that direction, charting a bold and effective course for the management of the CAFC and the delivery of the Firearms Program. We implemented fifteen of the sixteen initiatives in the Action Plan, with work on the final one well underway. For example, the CAFC established a *Continuous Improvement Plan* to improve the management of the Canadian Firearms Program, we developed and implemented new and improved means to deliver services to Canadians through the Internet, a Program Advisory Committee was established to provide advice about the design and delivery of the Program, and CAFC's financial management and reporting have been strengthened.

The passage of Bill C-10A in May 2003 was also an important event, setting the stage for improvements to the Program, including the leveling of workload to avoid surges in licence renewals that would result in poor service and higher costs. This legislation also allowed the government to put forward important changes to regulations and invite public consultation on them.

Our relationships with our partner agencies, such as the RCMP and the Canadian Border Services Agency, are critical to effective delivery of the Program. Here, too, I am pleased to report that we made substantial progress by making use of new and existing coordinating mechanisms, building on already strong commitments and partnerships, and capitalizing on new opportunities presented by the CAFC joining the Public Safety and Emergency Preparedness portfolio. Furthermore, we have made significant advances with provincial Chief Firearms Officers on national standards and the coordinated delivery of services across the country.

Coming out of 2003-2004, we are well placed to meet the challenges of managing a Program with diverse and interrelated elements, and helping to ensure that it continues to contribute to safe and healthy communities across the country. Our progress in 2003-2004 depended on the active engagement of Canadians and our delivery partners. It was also driven by the commitment and dedication of CAFC and other Firearms Program employees, who continued to deliver quality services to Canadians in a challenging public environment. I thank them all for their contributions and their ongoing,

day-to-day commitment to excellence in public service. Our future achievements will continue to rely on the work of each and every individual.

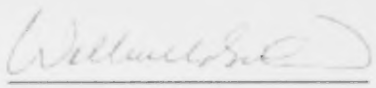

William V. Baker
Commissioner of Firearms
Canada Firearms Centre

1.3 Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

We submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Departmental Performance Report (DPR) for the Canada Firearms Centre.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the 2003-2004 Departmental Performance Reports Preparation Guide and represents, to the best of our knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for the fiscal year 2003-2004.

William V. Baker
Commissioner of Firearms

OCT 15 2004
Date

John Brunet, CA
Chief Financial Officer

OCT 15 2004
Date

Section 2 – Performance Context

2.1 Background

In 1994, the government announced that it would take firm action to reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries, and the criminal use of firearms by strengthening controls on firearms. Following consultations with stakeholders, the Minister of Justice introduced Bill *C-68 "An Act Respecting Firearms and Other Weapons"* in February 1995. This Bill was passed by Parliament and received Royal Assent in December 1995.

The three key parts of the original legislative (C-68) component of the Canadian Firearms Program are:

- The *Firearms Act*, including the establishment of a system for the universal licensing and registration of firearms;
- An amended Part III of the *Criminal Code* containing a re-working of offence sentence provisions and a prohibition of a wider range of firearms; and
- Border controls for the import and export of firearms.

In January 1996, the Department of Justice established the CAFC to oversee the implementation of the Firearms Program. Since that time, the CAFC has provided leadership in promoting a safe public environment in Canada by:

- Regulating the use of firearms through licensing, registration and other controls;
- Enhancing public awareness of responsible firearm use and storage; and
- Providing support to partners in the application of the law.

Three key initiatives have had a major impact on the day-to-day operations of the CAFC and the administration of the Firearms Program:

- The announcement in February 2003 of the Government's *Gun Control Program Action Plan*, a blueprint for improving the Program's services. (This Plan was prepared principally in response to recommendations of the Auditor General);
- In April 2003, the CAFC was transferred to the portfolio of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness (formerly the Solicitor General) and established as an independent agency within that portfolio; and
- The passage and Royal Assent of amendments to the *Firearms Act* and *Criminal Code* – Bill *C-10A*, in May 2003.

2.2 Raison d'Être/Mission Statement

Our Mission

The mission of the Canada Firearms Centre is to enhance public safety by:

- Helping reduce death, injury and threat from firearms through responsible ownership, use and storage of firearms; and

- Providing police and other organizations with expertise and information vital to the prevention and investigation of firearms crime and misuse in Canada and internationally.

Our Mandate

The CAFC's mandate is to administer the *Firearms Act* and its regulations. It does so by working with other federal departments and agencies, and with provincial governments and officials who have responsibilities under the Act and related legislation.

The CAFC and the agencies involved in the delivery of the Firearms Program contribute to public safety in a number of important ways:

- The licensing of firearm owners reduces the risk of firearms death and injury by screening and licensing people who apply for firearms licences. Such risks are further reduced through the review screening of firearm owners to ensure that they remain eligible to possess or acquire firearms. Meeting safety training standards is a requirement for new licence applicants;

- Through the work of Chief Firearms Officers, the Program includes community-level, public education about firearms and their safe storage, handling and use;

- The Program supports law enforcement by registering all firearms owned in Canada, manufactured in Canada, and imported or exported into or from Canada. Registration information helps police investigate firearm incidents and intervene effectively to address public safety risks; and

- The Program contributes to international efforts to combat the illegal cross-border movement of firearms, including assisting enforcement authorities in identifying and tracking illegally imported firearms.

Our Values

The Firearms Program is committed to upholding the Canadian values of an open society, which includes maintaining public safety while respecting the lawful ownership and use of firearms. The CAFC also recognizes the crucial importance of working closely with its partners, who are valuable to the development of the policies, legislation and regulations that contribute to the success of the Program.

The CAFC is committed to the prudent management of its resources so that Canadians receive good value for their money. It is also committed to reporting clearly on how it

uses these resources and meets its responsibilities. Through a program of continuous improvement and innovation, it aims to achieve the highest levels of service, compliance and effectiveness.

In all these activities, the CAFC upholds the values and ethical standards of the Public Service of Canada. It is committed to fair staffing, employee development and a work environment that encourages involvement and initiative.

2.3 Overview of Accountability Structure

The CAFC has one business line, which is to administer Canada's Firearms Program through the undertaking of activities such as licensing and registration, education and public awareness, and support functions in order to reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries and criminal use of firearms.

An interim *Planning, Reporting & Accountability Structure* was developed in July 2003. It describes the key elements of the CAFC governance and accountability framework. Over the coming year, the CAFC will generate a more fulsome structure for Treasury Board approval. This structure will be incorporated within the Program Activity Architecture being introduced by Treasury Board and which will replace the current *Planning, Reporting and Accountability Structure*.

CAFC is organized into six entities that form the basis of the information reported in this DPR. The six entities are:

- Licensing, Registration, Support Services including Information Technology (within the Chief Operating Officer Sector);
- Communications and Public Affairs;
- Policy and Consultations;
- Finance and Administration (within the Chief Financial Officer Sector);
- Human Resources; and
- Legal Services (provided by Department of Justice).

Regionally, CAFC administers licensing services rendered by Chief Firearms Officers in Newfoundland and Labrador, British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut. In Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island, provincially appointed Chief Firearms Officers deliver services. These services are funded through contribution agreements. Chief Firearms Officers and Registry activities are directly linked and supported by a national Central Processing Site (CPS) located in Miramichi, New Brunswick. Information technology services support and maintain the CAFC's licensing and registration system.

For a graphic depiction of accountabilities, refer to Section 2.4 – Organizational Structure.

2.4 Organizational Structure

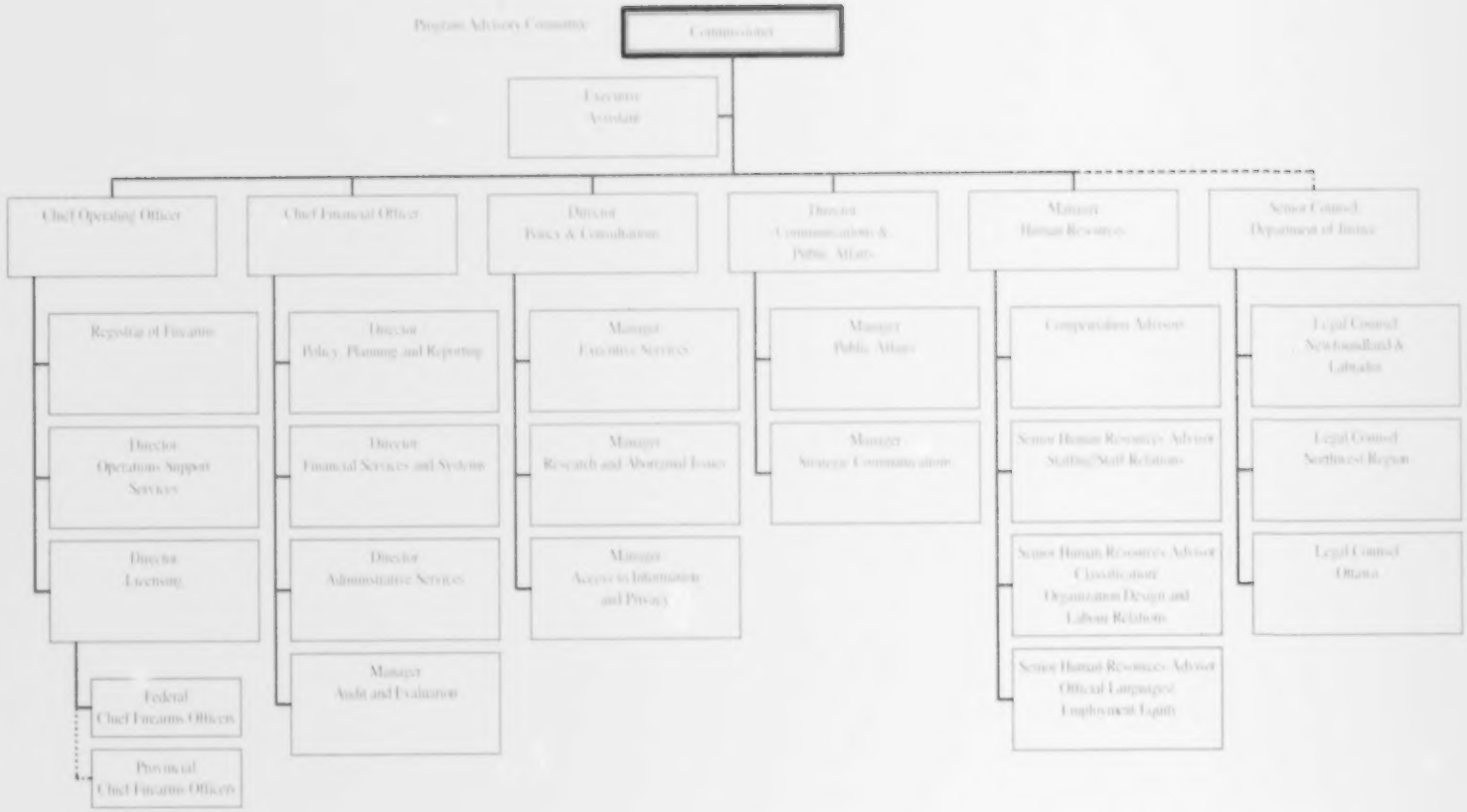
Program Advisory Committee
Commissioner
Executive Assistant
Chief Operating Officer
Chief Financial Officer
Director Policy & Consultation
Director Communications & Public Affairs
Manager Human Resources
Senior Counsel Department of Justice
Registrar of Firearms
Director Operations Support Services
Director Licensing
Federal Chief Firearms Officers
Provincial Chief Firearms Officers
Director Policy, Planning and Reporting
Director Financial Services and Systems
Director Administrative Services
Manager Audit and Evaluation
Manager Executive Services
Manager Research and Aboriginal Issues
Manager Access to Information and Privacy
Manager Public Affairs
Manager Strategic Communications
Compensation Advisors
Senior Human Resources Advisor Staffing/Staff Relations
Senior Human Resources Advisor Classification/ Organization Design and Labour Relations
Senior Human Resources Advisor Official Languages/ Employment Equity
Legal Counsel Newfoundland & Labrador
Legal Counsel Northwest Region
Legal Counsel Ottawa

2.5 Government Priorities

In *Results for Canadians*, the government sets out a clear management framework and an agenda for change in the way that departments and agencies manage and deliver their programs and services. To achieve its goal for the highest quality of service to the public, the government commits to excellence in four areas critical to a well-performing public sector. First, to improve service, the government must sharpen its citizen focus in designing, delivering, evaluating and reporting on its activities. Second, management in the public service must be guided by a clear set of professional and ethical values. Third, management in departments and agencies must be focused on the achievement of results and on reporting them in simple and understandable ways. Fourth, the government must ensure responsible spending by monitoring the management and control of public expenditures in all programs.

The CAFC's priorities are clearly aligned with these government-wide priorities. Performance information set out in subsequent sections details the progress that was achieved in 2003-2004 in building an effective management regime.

2.6 Government Wide Initiatives

The government remains committed to gun control as an important element of public safety. In December 2003, the government created the Public Safety and Emergency Preparedness portfolio, to integrate the core activities of the former Solicitor General portfolio that secure Canadian's safety with other activities required to protect against and respond to natural disasters and security emergencies.

In 2004, the Clerk of the Privy Council submitted the *Eleventh Annual Report to the Prime Minister on the Public Service of Canada*. In his report, the Clerk reiterates the importance of the public service to Canada's future. Canadians have high expectations of public servants and they want better services, transparency and accountability.

The Canadian Firearms Program is first and foremost about public safety. The CAFC strives to ensure that the public safety benefits of the Program are realized, and it will continue to do so. In line with the government's commitment to improve program administration and enhance accountability, the orientations that have been guiding the work of the CAFC include ensuring public input to program design, improving service delivery, enhancing compliance with the law, increasing efficiency of operations, strengthening financial and human resources management and reporting to Parliament and the public on performance.

The CAFC has identified two strategic outcomes for the next years: first, ensuring that the public safety benefits of the *Firearms Act* are maximized; and second, that the CAFC has an effective Management Accountability Framework to deliver its Program.

2.7 Operational Context

The impetus for much of the Canada Firearms Centre activities through 2003-2004 was the Auditor General's Report (Chapter 10) on the Costs of Implementing the Canadian Firearms Program released in December 2002. In her report, the Auditor General made a series of recommendations, all of which were accepted by the government. Enhanced reporting to Parliament was a key recommendation. In February 2003, the government announced the *Gun Control Program Action Plan* as the blueprint for improving the Program's services, transparency, and accountability. The CAFC was established on April 14, 2003 under section 1.1 of the *Financial and Administration Act*. As an agency, the CAFC will produce its own Reports on Plans and Priorities and Departmental Performance Reports to be tabled in Parliament. In many ways, this DPR reflects a major milestone for the Centre as it is the first Departmental Performance Report prepared by the CAFC as an independent agency. Previous Firearms Program plans and priorities and performance reporting were presented within the Department of Justice reports to Parliament.

In May 2003, Royal Assent was given to Bill C-10A, which amended the *Firearms Act* to streamline the Canadian Firearms Program. The creation of the position of Commissioner of Firearms, which replaced the Chief Executive Officer's position, was among the new provisions. Another provision was the transfer of the position of Registrar of Firearms and the Canadian Firearms Registry from the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) to the CAFC. This realignment enhances coordination and efficiency of the Program registration activities within the CAFC.

The government tabled proposed *Firearms Act* regulatory amendments in June 2003 in the House of Commons and the Senate. The proposed regulations would implement provisions contained within the new legislation, streamline program administration, and help to meet international commitments to combat the illegal movement of firearms. The CAFC conducted consultations with Program stakeholders on these amendments and the future of the Firearms Program during the fall of 2003.

In October 2003, as provided by the *Firearms Act*, the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights and the Senate Legal and Constitutional Affairs Committee reviewed the proposed regulations. The House of Commons Committee did not make recommendations, while the Senate Committee made two recommendations which are set out in the next section.

In December 2003, the government created the Department of Public Safety and Emergency Preparedness, to integrate into a single portfolio the core activities of the former Solicitor General portfolio that secure Canadian's safety with other activities required to protect against and respond to natural disasters and security emergencies. With this restructuring, the CAFC and its major federal government partners, the Canada Border Services Agency and the Royal Canadian Mounted Police, report to Parliament through one Minister, the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

Early in 2004, the Prime Minister mandated the Associate Minister of National Defence and Minister of State (Civil Preparedness), to review the Firearms Program. The Associate Minister consulted all provinces and territories and more than 200 Canadians, including representatives of Canadian police, firearm owners, victims' rights groups,

businesses, public health officials and others. This review was still ongoing at the end of the fiscal year 2003-2004.

Through all of these activities, the CAFC was developing and putting in place the infrastructure required of a stand-alone agency, including augmenting reporting to Parliament as reflected in this Report.

2.8 Parliamentary Committees Recommendations

Elements of the Canada Firearms Centre and the Canadian Firearms Program were subject to three Parliamentary Committee reviews in 2003-2004. The first review resulted from the tabling of the Auditor General Report on the Firearms Program and the subsequent decision by the Public Accounts Committee to consider the results of the audit. The second review considered the making of regulations associated with Bill C-10A, while the third review considered proposed regulatory changes.

2.8.1 Public Accounts Committee

The House of Commons Public Accounts Committee considered Chapter 10 of the Auditor General's December 2002 Report, which focused on the cost of the Canadian Firearms Program.

The Public Accounts Committee reported to the House of Commons on October 30, 2003. The Committee made 14 recommendations. The government tabled its response on March 26, 2004.

The government's response to the Committee's recommendations is available on the Department of Public Safety and Emergency Preparedness website:

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/policing/pdf/200404_e.pdf

2.8.2 Parliamentary Review of Proposed Regulations

The *Firearms Act* requires the Minister to table proposed changes to *Firearms Act* regulations in the House of Commons and the Senate. The proposals are then referred to the appropriate House of Commons and Senate Committees, which may choose to study the proposals and report.

In this case, the Solicitor General tabled proposed *Firearms Act* regulatory amendments on June 13, 2003. Details of the proposed changes can be found on the Department of Public Safety and Emergency Preparedness website:

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/news/20030613_e.asp

2.8.3 Standing Committee on Justice and Human Rights

The House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights considered the proposed regulatory changes during its review of Supplementary Estimates in May and Main Estimates in October 2003. The House Committee made no recommendations following its reviews. The House Committee proceedings are on the parliamentary website:

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=1101415

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=1127328

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=917367

2.8.4 Legal and Constitutional Affairs Committee

The Senate Legal and Constitutional Affairs Committee began consideration of the proposed regulatory changes on October 29, 2003. Committee proceedings are available on the parliamentary website:

http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-e/lega-e/16eva-e.htm?Language=E&Parl=37&Ses=2&comm_id=11

The Committee reported to the Senate on November 6, 2003. Its report made two recommendations. One recommendation focused on reporting the outcome of the consultations to consultation participants. The other focused on ensuring that firearm owners are not required to cover a disproportionate level of the costs of the Firearms Program through fees. The Senate Committee's report is also available on the parliamentary website:

http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-e/lega-e/rep-e/rep09nov03-e.htm

The proposed regulations had not been finalized as of the end of the 2003-2004 fiscal year, pending completion of the review being undertaken by the Associate Minister.

Section 3 – Performance Summary

The CAFC has one business line which is to administer Canada's Firearms Program. Therefore, planned spending, authorities and actual spending for the fiscal year are represented at the Program level only. The strategic outcome to which this document refers is found in the Department of Justice 2003-2004 Report on Plans and Priorities since, at that time, CAFC was still part of that Department.

Currently the CAFC is developing a Program Activity Architecture that will be more comprehensive in its approach, focusing on both the public safety and management activities of the Firearms Program. Future years reporting to Parliament on the Program's resourcing and performance results will be on the basis of CAFC's new Program Activity Architecture.

The anticipated planned spending in 2003-2004 for the CAFC's strategic outcome is as follows.

Strategic Outcome	***2003-2004***			
	Planned Spending	***Total Authorities***	***Actual Spending***	***FTEs***
Ensure that the risks to public safety from firearms in Canada and international communities are minimized	$105.9 million	$116 million	$101.6 million	309

Note: *(a) Planned spending of $113.1M for CAFC reported in the Department of Justice 2003-2004 RPP included $4.3M for NWEST which was subsequently transferred to the RCMP, and $2.9M for accommodations administered by PWGSC.*

(b) Total authorities reflect funding transferred to CAFC from the Department of Justice and includes Employee Benefit Plans of $4.5M and a $0.1M adjustment for collective bargaining increases.

Expenditures	***Variance Explanation***
Total Authorities: $116 million **Actual Spending:** $101.6 million	The $14.4 million variance between total authorities and actual spending was a result of: • $2.4M reduction in discretionary spending related to delayed staff hiring and from renegotiation, deferral and cancellation of contracts; • $9.6M in unincurred expenditures associated with the Canadian Firearms Information System (CFIS) II development project; • $0.8M million reduction in contribution agreements with Provinces and Aboriginal communities; and • $1.6M savings in Employee Benefit Plans resulting from lower salary expenditures and change in accounting treatment of expenditures recovered by federal partners.

The results achieved and lessons learned are as follows:

Strategic Outcome		
Ensure that the risks to public safety from firearms in Canada and international communities are minimized.		
Intermediate Outcomes		
The CAFC's intermediate outcomes are to increase both the licensing of individuals and businesses as well as the registration of firearms.		
Immediate Outcomes		
Mechanisms are in place to ensure that licensing and registration are effective and that there is an increased awareness of the impact of firearms on public safety.		
Plans	**Priorities**	**Results**
Reducing costs and improving management	• Moving the National Weapons Enforcement Support Team to the RCMP from CAFC	• NWEST was moved to the RCMP in order to better align enforcement operations.
	• Streamlining and consolidating headquarter operations	• Edmonton headquarters functions were merged with Ottawa operations resulting in reduced costs and enhanced management.
	• Consolidating processing sites (Quebec and Miramichi processing sites)	• The two processing sites were united in order to reduce costs and maintain the quality of service. Costs savings are estimated at $2 million annually.
	• Creating a *Continuous Improvement Plan* (CIP) to generate ongoing efficiencies	• A CIP was established in order to improve the management of the Program through a three pronged approach that included a focus on operational efficiency, enhanced client service and increased compliance with the law.
	• Establishing national work performance measurements and cost standards for provincial service partners	• Initial steps have been undertaken to integrate performance measurements into the provincial contribution agreements in order to meet the established national work performance levels.
	• Limiting computer system changes to those that are necessary to improve program efficiency	• Computer system changes were restricted in order to reduce costs.

Enhancing service to the public	• Extending free Internet registration	• Free Internet registrations contributed to a total of over 6.8M firearms being registered.
	• Ensuring easy access to 1-800 telephone information service	• Wait times for the 1-800 call centre were reduced from 17 minutes to 2 minutes, resulting in higher client satisfaction.
	• Processing registration applications within 30 days of receipt and licence applications within 45 days	• The CAFC successfully processed properly completed applications within the published service levels.
	• Implementing a targeted outreach program to help firearm owners comply with licensing and registration requirements	• The CAFC introduced an outreach program to maintain and improve contact with its clients. Specialized bulletins and enhanced website features informed firearm owners of new and improved CAFC services and facilitated their compliance with the *Firearms Act*.
Strengthening accountability and transparency	• Tabling an annual report to Parliament that provides full financial and performance information on the Program	• Full federal costs of the Program were reported to Parliament. These costs have declined by half to $100 million from their peak in 2000-2001. In addition, the CAFC is in the process of preparing the 2003 Commissioner's Report that will be the first as a new agency.
	• Hiring a Comptroller	• A Comptroller was hired and financial management capacity has been strengthened. Many financial processes and practices were implemented.
	• Tabling an annual audit and evaluation plan for all major program components, in support of the development, over time, of an overall risk management framework for the Program	• The CAFC is developing a multi-year audit and evaluation plan with the goal of strengthening its accountability to Canadians.

Risk / Challenges	**Lessons Learned**
• Enhance compliance and maintain public confidence in the benefits of the Program.	• The provision of free Internet firearms registration and enhanced use of on-line services (i.e.: transfers) for individuals and businesses increased compliance and reduced operating costs. • The benefits of the Firearms Program will be realized over many years as cultural and organizational changes evolve. The Program is only one of many factors impacting on gun related crime. • Establishment of appropriate management reporting and accountability frameworks and transparency of Program activities through tabling in Parliament of the RPP, DPR and the Commissioner's Report will improve public awareness of Program contributions to safe and healthy communities and clarify how this investment in public safety is being managed.

• Variations in provincial approaches in the delivery of Program services.	• The establishment of national standards to ensure more consistency in the quality of service across Canada is critical. However, such standards must be sensitive to regional differences and provincial responsibilities contained in the Act.
• Implementation of an enhanced information systems infrastructure in a changing and uncertain legislative and regulatory environment.	• Initiating major systems enhancements and entering contracts before legislation is passed and regulations come into force, lead to increased development complexity and costs. Future significant informatics initiatives will be delayed until a more certain operating environment exists.
• Containing Program costs while meeting legislative obligations contained in the *Firearms Act* and building internal departmental capacity.	• Containment of Program costs is dependent on a reasonably stable operating environment, collaborative relationships with Program partners, ongoing streamlining of service delivery practices, and the leveraging of the Centre's investments in technological solutions. • One can build agency capacity and implement frameworks, processes and practices under tight timeframes and limited resources if priorities are clear and there is strong employee competence and commitment.

Section 4 – Agency Performance

4.1 Introduction

This report reflects CAFC's new status as an independent agency. It considers the plans and priorities established for the Canadian Firearms Program in the 2003-2004 Department of Justice Report on Plans and Priorities. In addition, it reflects the establishment of new departmental management and accountability structures. While there is still work to be completed in this area, these structures are coming together to help ensure a solid departmental foundation for monitoring, measuring and reporting of results.

Throughout 2003-2004 the new CAFC, along with its federal and provincial partners, continued to deliver the Canadian Firearms Program. The following outlines some of CAFC's major accomplishments over the course of 2003-2004.

4.2 Response to Auditor General Recommendations

In December 2002, the Auditor General recommended that the Department of Justice annually provide to Parliament complete, accurate, and up-to-date financial and management information on the Canadian Firearms Program in its Departmental Performance Report.

Information recommended to be reported included:

- the full costs to develop, implement and enforce the Canadian Firearms Program;
- all revenues collected and refunds made;
- forecast costs and revenues to the point at which the Department expects the Program to become fully operational, including details on outsourcing major components of the Canadian Firearms Information System and moving certain headquarter functions to Edmonton; and
- complete explanations for changes in costs and revenues, and changes to the overall Program.

The Government of Canada accepted all four of the Auditor General's recommendations. In October 2003, the Department of Justice's Departmental Performance Report (DPR) included financial and performance information about the Program's federal government cost history. This DPR continues to expand on previous Department of Justice reporting of financial and performance information, including details on outsourcing of the Canadian Firearms Information System.

4.3 Implementation of the Gun Control Program Action Plan

Implementation of the *Gun Control Program Action Plan*, which was announced in February 2003, has facilitated the streamlining of management, improved client service, bolstered the Program's accountability and transparency, and garnered valuable input from consultations with stakeholders, parliamentarians and the public. The Plan outlined 16 changes to the Program, of which 15 have been completed.

Cost reduction and improved management

- The National Weapons Enforcement Support Team (NWEST) was moved to the National Police Services, which is administered by the RCMP, in order to better align enforcement operations.

- The operations of the CAFC headquarters were streamlined to save costs and improve management by closing the Edmonton headquarters functions and consolidating them in Ottawa.

- Consolidation of the Miramichi and Quebec processing sites began at the end of 2003, with the intention of establishing one Central Processing Site (CPS) in Miramichi, New Brunswick. The consolidation, which was completed in early 2004 is expected to save approximately $2 million annually while maintaining current service levels and allowing the CAFC to maintain its bilingual capacity.

- The CAFC established a *Continuous Improvement Plan* to improve the management of the Canadian Firearms Program. The plan has three aims: to increase the efficiency of CAFC operations, to enhance client service and to ensure greater compliance with the law. Each component of the Plan has a specific goal by which the CAFC can measure its success.

- During 2003-2004, the CAFC took the initial steps in developing national work-performance standards by establishing service baselines through contribution agreements with our provincial partners.

- Computer system changes were restricted to projects that would immediately improve Program delivery (i.e. registration on-line) and reduce operating costs.

Improved service to the public and to users of firearms

- The CAFC's web site services were enhanced to let firearm owners report address changes and check the status of their licence and registration applications on-line. An additional on-line service was provided to allow the transfer of non-restricted firearms between businesses and individuals.

- Improvements to the toll-free assistance number were completed, resulting in faster service for CAFC clients. Average wait times have been reduced from 17 to under two minutes.

- By the end of 2003, the CAFC was processing properly completed registration applications within the service standard of 30 days of receipt. Licence applications were being processed within the standard of 45 days, including a mandatory legislated 28-day waiting period.

- During 2003-2004, the CAFC implemented an outreach program to maintain and improve contact with its clients. The Program uses the CAFC website and specialized bulletins to inform firearm owners of new, improved CAFC services and to help them comply with the registration requirements.

Meaningful input from parliamentarians, stakeholders and the public

- The CAFC carried out numerous consultations with parliamentarians, stakeholders and the public on the design and delivery of the Canadian Firearms Program. These consultations dealt with the overall administration of the Firearms Program as well as with proposed changes to the *Firearms Act* regulations that the government tabled in June 2003. They involved two tracks, one being meetings with stakeholders and the other involving on-line public consultations.

- The 15-member Program Advisory Committee (PAC) was established in June 2003 and held two meetings during the year. The PAC advises the Commissioner of Firearms about the design and delivery of the Canadian Firearms Program. It includes people with expertise in public safety, policy development and program administration, people with experience in business and industry, and firearm users. Members serve in their own right and not as representatives or delegates of host organizations.

Strengthened accountability and transparency

- The full federal costs of the Canadian Firearms Program were first reported to Parliament in the Department of Justice 2002-2003 DPR. The annual costs have declined to $100 million in 2003-2004, which is half of what they were at their peak in 2000-2001.

- The position of Chief Financial Officer was created in 2003 to strengthen the CAFC's financial management. The Chief Financial Officer coordinates financial planning, budgeting, reporting, recording and controlling of all transactions and resources within the CAFC, including audit and evaluation.

- The CAFC is preparing the 2003 Commissioner's Report on the administration of the *Firearms Act* that will be tabled in the House of Commons in the fall of 2004. This report will be the CAFC's first as an independent agency.

- To strengthen its accountability and transparency, the CAFC in 2003-2004 established an Audit and Evaluation Unit and a Departmental Audit and Evaluation Committee, chaired by the Commissioner. As of the end of 2003-2004, the terms of reference, audit and evaluation policies, and a multi-year audit and evaluation plan were under development.

4.4 Licensing and Firearms Registration

Throughout 2003-2004, the CAFC continued to issue individual and business licences and register firearms as part of its day-to-day operations. The following summary provides information on these activities.

Licensing

As of March 31, 2004, the Firearms Program had achieved notable progress in the area of licensing. There were 1,975,279 valid individual firearms licences on that date, with applicants having passed the screening and eligibility checks required for possession and use of firearms. Based on an estimated total of 2.2 million firearm owners, this indicates that almost 90 per cent of all firearm owners had complied with licensing regulations.

Licensing Statistics during 2003-2004.

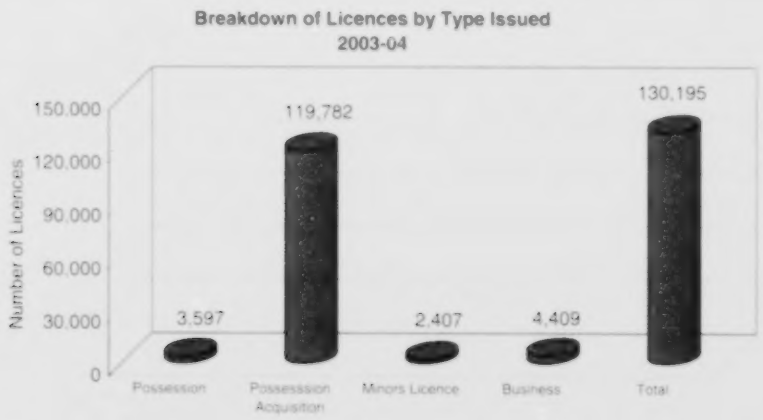

In 2003-2004, the Firearms Program issued over 130,000 firearms licences to both new and renewing applicants consisting of individuals and businesses. As part of the Program's continuous eligibility processes, firearms licences that are issued are monitored to ensure that public safety is maintained. During 2003-2004, the CAFC's enhanced screening and continuous eligibility checks led to the refusal or revocation of 3,265 firearms licences on public safety grounds, helping reduce the risk of unsafe firearms use that might lead to violence and tragedy.

Firearms Registration

Progress in firearms registration continued during 2003-2004, with close to 886,000 firearms registered. This number, when added to the total of previous registrations (see table below), shows that Canadian firearm owners in large numbers are complying with the *Firearms Act*. Over 6.8 million firearms had been registered by March 31, 2004.

Table 1: Number of Firearms Registrations

Type of Registration	April 1, 2003 – March 31, 2004	Total as of March 31, 2004
Number of non-restricted firearms registered	823,291	6,261,000
Number of restricted firearms registered	42,098	368,093
Number of prohibited firearms registered	20,567	210,118
Total firearms registered	**885,956**	**6,839,211**

To help ensure that the Canadian Firearms Information System includes accurate information to support the work of law enforcement agencies, the CAFC has reinforced and encouraged the National Verifiers Network. Volunteer members of the Network are available to confirm essential information about firearms including type, make, model and other characteristics for the transfer of every firearm.

Current compliance statistics for business and individual licences and firearms registered are available on the CAFC website:

http://www.cfc-cafc.gc.ca/en/general_public/program_statistics/default.asp

4.5 Aboriginal Communities

The CAFC is committed to Aboriginal participation in the administration of the Canadian Firearms Program. The CAFC works with Aboriginal organizations and communities to improve safety through education, training and testing on the handling, storage and use of firearms, and to provide licensing and registration assistance.

The Firearms Program recognizes the unique circumstances of Aboriginal Peoples. For example, the *Aboriginal Peoples of Canada, Adaptations Regulations* are intended to help compliance while maintaining safety requirements under the Act.

During 2003-2004, the CAFC concluded several contribution agreements with Aboriginal organizations. For example, an agreement with the Nishanawbe-Aski Police Service facilitated the deployment of a First Nations Area Firearms Administrator. This resulted

in improved access to firearms services among First Nation communities in Northern Ontario.

Another approach to community gun safety is reflected in the CAFC's partnership with Tribal Chiefs Ventures, Inc. This project provided community and professional input into the development of an on-reserve school curriculum for gun and hunting safety. In addition, The Red Sky Métis Independent Nation continued its collaborative relationship with the CAFC by delivering firearms safety training and testing, licence and registration application assistance, and firearms verification to over 3,000 Aboriginal and non-Aboriginal people living in urban, rural and remote locations in northwestern Ontario.

4.6 Operations Sector

The Operations Sector of the CAFC is responsible for the delivery of Firearms Program services. Throughout 2003-2004, this Sector has been undergoing reorganization under a Chief Operating Officer to include the Firearms Registry, Licensing, the Central Processing Site and the services associated with information technology. Through this restructuring, all operational components of the Program have been consolidated in order to enhance client service and realize greater efficiencies. This improvement to the management structure was the first step in improving service to Canadians.

The Operations Sector is committed to continued improvement to its services. In light of stakeholder consultations undertaken in the fall of 2003, Operations undertook work to enhance service to clients, which facilitated firearm owners in meeting the licensing and registration requirements of the *Firearms Act*.

Published service standards for licence and registration applications were met notwithstanding of high registration volumes. On-line services have become increasingly popular with clients and enhancing on-line delivery continues to be a priority. At the same time, Operations remains committed to ensuring that clients seeking services by phone are also well served, as call wait times continue to be monitored and steps taken to ensure that service levels for all enquiries remain high.

4.7 Information Technology Services

Since the announcement of the *Gun Control Program Action Plan*, the CAFC has enhanced service delivery and expanded Internet access leading to the successful completion of the June 30, 2003, registration deadline (includes grace period) that resulted in more than 6.8 million firearms being registered. This marked the beginning of the development of more on-line client service enhancements which included business transfers of non-restricted firearms, application status checking and address updates. These modifications were in response to recommendations made by firearm owners and businesses during the consultation process.

In 2003-2004, considerable effort was invested in the development of an IT organization with sufficient operational capacity to maintain and enhance the ongoing IT service requirements of the Program. As part of this investment, further work was undertaken to ensure that existing interfaces with financial, human resources and legal services

systems were maintained while the CAFC began to develop its own internal IT service network platform.

As part of its streamlining of administrative and business practices, CAFC continued to work on implementing the strategy to outsource its IT network and business solution activities supporting the administration and delivery of Program services. However, development and implementation of the new Canadian Firearms Information System (CFIS-II) was impacted due to delays in legislation and regulatory amendments. As a result, final development and implementation of the new IT business solution was put on hold while regulatory amendments were being completed.

4.8 Policy and Consultations

In 2003-2004, over 850 letters of response were prepared for the Minister and more than 70 letters were prepared by the CAFC to address program interests and concerns raised by stakeholders and the general public.

In 2003-2004, stakeholders shared their views through formal consultations held in Montreal, Calgary, Moncton, Toronto and Ottawa. Stakeholders also submitted their views on-line through the CAFC consultation website. These views were used in the development of program initiatives. These initiatives included a *Continuous Improvement Plan* for service delivery and amendments to proposed regulations (i.e. Bill C-10A) to streamline certain processes and increase the efficiency of Program delivery.

Firearms controls, including the prevention of gun crime, are as much an international as a national interest. In 2003-2004, the CAFC participated in negotiations towards the ratification of Canada's international commitments on firearms, and other initiatives such as the Organization of American States, the United Nations and G-8 countries.

The creation of the Canada Firearms Centre on April 14, 2003, also led to the establishment of an Access to Information and Privacy (ATIP) Office. In keeping with the CAFC's commitment for increased program transparency, in 2003-2004, 142 ATIP requests were processed to address the general public and stakeholder interests.

The CAFC provides support to the Minister with respect to her accountability to Parliament and the public for the administration of the *Firearms* Act and the Canadian Firearms Program. Thirty-five ministerial responses to specific requests or questions raised in Parliament were initiated by the CAFC in 2003-2004. Responses to two petitions submitted by members of Parliament were also prepared. A response to a question regarding a Senate debate on the "Gun Registry" computer system was also actioned.

4.9 Communications and Public Affairs

The establishment of the CAFC as an independent agency had three major impacts on its communications and public affairs activities. First, the CAFC had to build communication capacity . Second, implementation of the *Communication Policy of the*

Government of Canada had to be addressed. Finally, the CAFC developed a corporate identity in accordance with the *Federal Identity Program*.

In 2003, work began in order to revamp the CAFC website in accordance with the *Communications Policy* and the Treasury Board's *Common Look and Feel for the Internet: Standards and Guidelines*. The CAFC website is an important tool for providing information on the Program and effective services to the public. In 2003-2004 alone, there were approximately 600,000 visits to the CAFC website.

Part of the communications function provided by CAFC involves answering MP enquiries and responses to constituents' concerns. In June 2003, the CAFC developed a booklet entitled *Straight Talk About the Canadian Firearms Program*, which was distributed to all MPs. The booklet provides MPs with facts, figures and key messages on the Program for their use.

During 2003-2004, the CAFC undertook a wide range of activities with a goal of informing Canadians about the requirements of the *Firearms Act* and the Program in general. For example, a number of bulletins were issued to specialized audiences (i.e. the police, prosecutors and firearms businesses, etc.) to keep them abreast of new program developments like the tabling of regulatory amendments. This past year, the CAFC responded to more than 30,000 public enquiries via e-mail and surface mail.

4.10 Finance and Administration

With the transfer of responsibility of the Firearms Program from the Minister of Justice to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness and the subsequent establishment of the Canada Firearms Centre as an agency, CAFC was faced with many challenges as it did not have independent supporting infrastructure necessary to operate as a stand alone agency. Working with central agencies, CAFC ensured that all the reporting requirements were secured so that it would have its own separate financial statements in the Public Accounts of Canada. Program funding was successfully transferred out of the Department of Justice and placed within separate parliamentary votes established for the Centre.

At the same time that CAFC was being transferred from the Department of Justice, the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST) was transferred to the RCMP National Police Services. Working with central agencies and the RCMP, the CAFC ensured that the transition proceeded smoothly and that the RCMP will report financial transactions and statements for NWEST.

To strengthen its accountability and transparency, the CAFC in 2003-2004 established a Departmental Audit and Evaluation Committee, chaired by the Commissioner, and an Audit and Evaluation Unit. As of the end of 2003-04, the terms of reference, audit and evaluation policies, and a multi-year audit and evaluation plan were under development.

The CAFC has entered into Memoranda of Understanding with the Department of Justice for the provision of corporate systems, both financial and human resources. As it gains more experience of operating independently and as the government evolves to

shared common services, CAFC will continue to explore the most cost effective method of accessing these services.

4.11 Human Resources

With the advent of agency status for the CAFC, human resources internal capacity and policies had to be developed and implemented. Some of the milestones achieved during the past fiscal year included the signing of the Staffing Delegation and Accountability Agreement. It commits the CAFC to carry out organizational staffing authorities in a manner that will ensure the observance of the overall principle of merit and the Public Service-wide values, in accordance with management and service delivery principles. Guidelines and directives were also developed with respect to term employment, grievance procedures, performance evaluations, and employee recognition.

The CAFC held its inaugural Labour-Management Consultation Committee meeting in November 2003. Terms of reference were established and meetings are scheduled three times per year.

A HR Committee was also created and its mandate is to review matters of strategic importance to the CAFC in respect of the management of human resources. Terms of reference were approved and meetings are held on a monthly basis.

Section 5 – Financial Performance Overview and Tables

5.1 Ten-Year Cost Perspective

At its inception, the multi-departmental, multi-jurisdiction nature of the Firearms Program resulted in a complex design and administrative regime. Dealing with these complexities in a highly charged environment and compressed licensing and registration deadlines resulted in significant costs being incurred. The chart below depicts the CAFC's costs incurred since its inception. Costs have declined dramatically since the $200M incurred in 2000-2001. Annual operating costs are approximately one half of what they were in the peak year. Costs are expected to decline further in future years as initiatives stemming from the government review and the *Continuous Improvement Plan* are implemented.

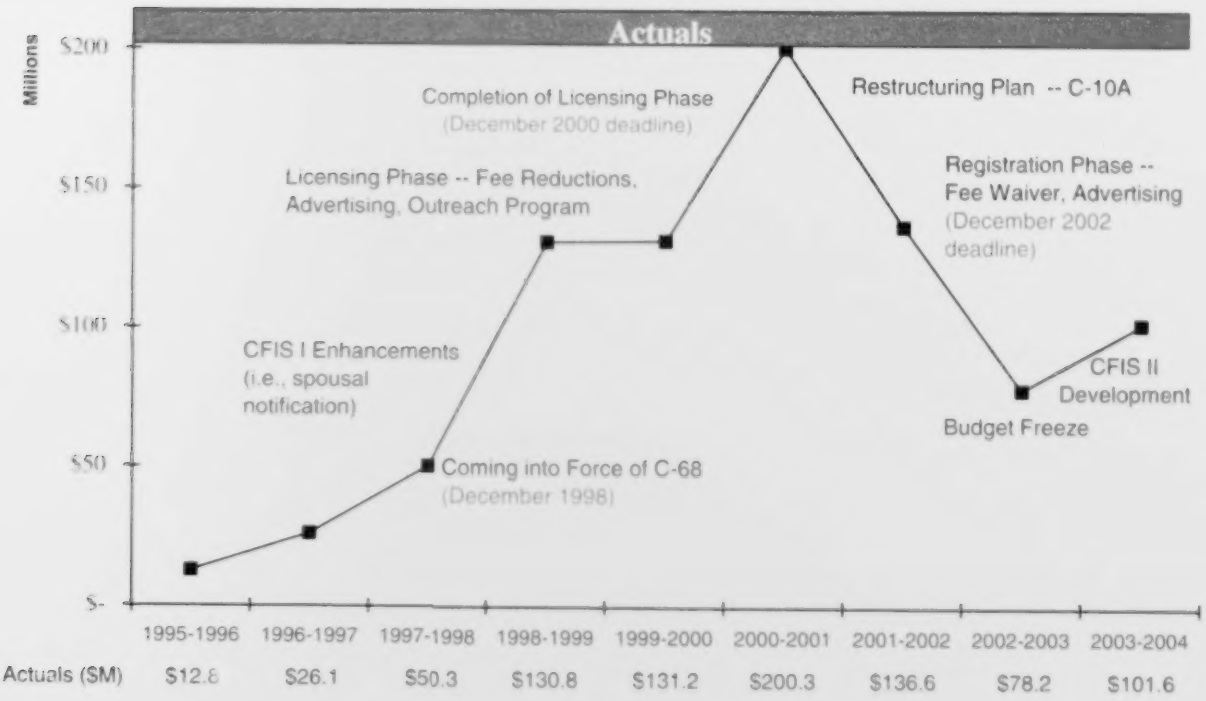

5.2 Financial Tables:

The tables on the following pages were prepared to show:

- spending patterns for the initiatives highlighted in the document; and
- a crosswalk between spending by initiative and spending by Business Line for the year under review.

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ million)

		2003-2004		
Vote	**Administration of the Canadian Firearms Program**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
7	Operating expenditures	84.9	94.9	82.9
8	Contributions	16.5	16.5	15.7
(S)	Contributions to employee benefit plans	4.5	4.5	2.9
(S)	Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.0	0.1	0.1
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	0.0	0.0	0.0
	Total Department	**105.9**	**116.0**	**101.6**

Note: *1.Planned Spending represents planned requirements identified in the Department of Justice's 2003-2004 Report on Plans and Priorities less the amount transferred to the RCMP for the administration of the National Weapons Enforcement Support Team.*

2. Total Authorities for 2003-2004 represent authorities transferred from the Department of Justice through Supplementary Estimates, including the carry forward of $10M of unused 2002-2003 funding.

3. Operating Expenditures excludes PWGSC's accommodation levy that is transferred to PWGSC through Main Estimates.

Breakdown of Operating Expenditures by Business Line

	2003-2004		
Business Line	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual Spending**
Administration of the Canadian Firearms Program	89.4	99.5	85.9
Total Operating Expenditures	**89.4**	**99.5**	**85.9**

Note: *Excludes transfer payments which are shown in table 6. Includes contributions to employee benefit plans (EBP).*

Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	FTEs	Operating	EBP	Contributions	Total Gross Expenditures	Refunds of amount credited to revenues	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Administration of the Canadian Firearms Program								
Planned		84.9	4.5	16.5	105.9	0.0	0.0	105.9
Total Authorities		*94.9*	*4.5*	*16.5*	*115.9*	*0.1*	*0.0*	*116.0*
Actuals	**309**	**82.9**	**2.9**	**15.7**	**101.5**	**0.1**	**0.0**	**101.6**

Note: Full Time Equivalents (FTEs) related to the administration of the Canadian Firearms Program within other federal departments are not included as they are not employees of the Canada Firearms Centre.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)

Business Line	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Total Authorities 2003-2004	Actual Spending 2003-2004
Administration of the Canadian Firearms Program	136.6	78.3	105.9	116.0	101.6
Total	**136.6**	**78.3**	**105.9**	**116.0**	**101.6**

Note: Actuals for 2001-2002 and 2002-2003 are provided for information purposes and contain expenditures for the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST), which was transferred to the RCMP starting with fiscal year 2003-2004. The amounts were included within the total expenditures reported by the Department of Justice in the Public Accounts statements and Departmental Performance Reports.

Table 4: Revenues

Business Line ($ millions)	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Planned Revenues 2003-2004	Actual Revenues 2003-2004
Administration of the Canadian Firearms Program	14.3	15.6	16.3	16.4
Total Revenues Credited to the CRF	**14.3**	**15.6**	**16.3**	**16.4**

Note: Actuals for 2001-2002 and 2002-2003 are provided for information purposes. These amounts were included within the total revenues reported by the Department of Justice.

Table 5: Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line ($ millions)

Business Line	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Total Authorities 2003-2004	Actual Spending 2003-2004
Administration of the Canadian Firearms Program	6.5	4.6	4.5	4.5	2.9
Total Statutory Payments	**6.5**	**4.6**	**4.5**	**4.5**	**2.9**

Note: *Actuals for 2001-2002 and 2002-2003 are provided for information purposes only as CAFC's contribution to employee benefit plans was included within the Department of Justice overall calculations.*

Table 6: Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line ($ millions)

Business Line	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Total Authorities 2003-2004	Actual Spending 2003-2004
CONTRIBUTIONS					
Administration of the Canadian Firearms Program	**35.3**	**17.4**	16.5	**16.5**	**15.7**
Total Contributions	**35.3**	**17.4**	**16.5**	**16.5**	**15.7**
Total Transfer Payments	**35.3**	**17.4**	**16.5**	**16.5**	**15.7**

Note: *Actuals for 2001-2002 and 2002-2003 are provided for information purposes.*

	2003-2004	
Transfer Payments by Initiatives ($ millions)	**Planned Spending**	**Actual Spending**
CONTRIBUTIONS		
Aboriginal and Other Communities/Organizations (not-for-profit)	0.6	0.2
Provincial Jurisdictions	15.9	15.5
Total Transfer Payments (3)	**16.5**	**15.7**

Table 7: Unrecorded Liabilities

Unrecorded Liabilities

	Amount
Claims pending	$21.8M
Total Unrecorded Liabilities	**$21.8M**

Note: *Section 6.5 Detail Project Spending identifies $32M in delay costs that is included within the current estimated total cost of the CFIS Renewal Project. Of this amount, $18.2M is related to 2003-2004 and has been reported as an unrecorded liability together with a further $3.6M for other system development related scope items for a total of $21.8M.*

Table 8: Net Cost of Program – 2003-2004

	($ millions)
Expenditures (Gross Budgetary and Non-budgetary)	101.6
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	2.6
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat (e.g. Public Service Health Plan and Public Service Dental Plan).	1.8
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	0.0
Other program costs not reimbursed by CAFC (see Table 11 for details)	14.6
Sub-total	120.6
Less: Non-respendable Revenue	(16.4)
2003-2004 Net cost of Program	104.2

Table 9: External Charging Information

The Canada Firearms Centre receives applications for individual and business licences, registration certificates, authorizations and confirmations. An application for a firearms licence or registration certificate is to be accompanied by the prescribed fees (s. 54 of the *Firearms Act)*. As such the fees are application fees rather than fees for a service, given that they must be paid at the time the application is made. For further information concerning CAFC's *Firearms Fees Regulations* refer to: http://laws.justice.gc.ca/en/F-11.6/SOR-98-204/index.html. Fee enquiries may be submitted to the jurisdictional CFO offices or the Central Processing Site in Miramichi, N.B. CAFC Headquarters in Ottawa may also respond to fee enquiries through client correspondence. Also, various groups (legal, finance and operations) may also be involved in second level enquiries.

Name of Fee Activity	Type of Fee	Fee Setting Authority (e.g. Legislative, Regulatory)	2003-2004 Actual Revenue ($000) (a)	Consultation & Analysis (b)	Service Standard
Business Licences	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	546	Client consultation process completed Fall 2003	
Individual Licences	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	7,163	Client consultation process completed Fall 2003	45 days
Registration Certificates	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	4,607	Client consultation process completed Fall 2003	30 days
Authorizations	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	266	Client consultation process completed Fall 2003	
Confirmations made under subsection 35 (1) of the Firearms Act.	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	3,666	Client consultation process completed Fall 2003	
General – Replacement Documents	Privilege	*Firearms Fees Regulations*	103		

Notes: *(a) All amounts are net of current year remissions.*
(b) Consultations on proposals for the Regulations were undertaken with provincial authorities, in particular with the Chief Firearms Officers; federal departments involved in the implementation of the new law, in particular the Royal Canadian Mounted Police and the Canada Border Services Agency; representatives of police agencies and police associations; representatives from public health and safety groups and individuals representing firearm associations, wildlife associations and firearms' businesses.

Table 10: Horizontal Initiatives

Name of Horizontal Initiative: Canadian Firearms Program	**Name of Lead Department:** Canada Firearms Centre
End Date of the Horizontal Initiative: ongoing	**Total Federal Funding Allocation:** $1.007B from 1995-1996 to 2004-2005 (CAFC)
Description of Horizontal Initiative: Reduce firearms tragedies, accidental deaths or injuries and the criminal use of firearms by strengthening controls on firearms.	
Shared Outcome(s): Safer homes, safer streets in Canada	
Governance Structure (s): • *Bill C-68 "An Act Respecting Firearms and Other Weapons"*: identifies the role of the Federal Minister, the Registrar and Chief Firearms Officers. • *Bill C10A An Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act*: established the role of Commissioner of Firearms. • *Order in Council #2003-0556, approved April 11, 2003, transferred the responsibility and accountability of the Canadian Firearms Program from the Minister of Justice to the Solicitor General;* • *Order-in-Council #2003-0555 approved April 11, 2003, added the Canada Firearms Centre to Schedule 1.1 of the FAA as a separate agency within the portfolio of the Solicitor General;* • *Order in Council #2003-0794, dated May 29, 2003, established and designated the position of Commissioner of Firearms as "deputy head" of the Centre.*	

Federal Partners Involved in Program	**Allocation**	**Forecasted Spending for 2003-2004**	**Actual Spending in 2003-2004**	**Planned/Achieved Results in 2003-2004**
Department of Foreign Affairs Canada and International Trade Canada	$ ongoing	$40-45K	$40K	The CAFC works with Foreign Affairs Canada to ensure that Canada's international firearms commitments are in line with domestic priorities. International Trade Canada issues the permits required to export and import firearms under the *Export and Import Permits Act*.
Department of the Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada)	$ ongoing	$0.3M	$0.3M	The CAFC and PSEPC work closely to ensure that the Minister, parliamentarians and senior government officials have the tools and information necessary to carry out their responsibilities with respect to the delivery of the Firearms Program. Ongoing annual resources of $266K were transferred from the Department of Justice to PSEPC to support corporate functions related to CAFC and the Firearms Program.

Department of Justice (DOJ)	$ ongoing	$1.2M	$1.4M	DOJ provides legal advice, drafting and litigation services to the CAFC. Responsibility for the *Criminal Code*, including Part III (Firearms and Other Weapons), rests with the Minister of Justice. CAFC reimburses DOJ for these direct costs (approximately $0.8K in 2003-2004). CAFC's corporate systems are housed on DOJ's mainframes systems. DOJ agreed to provide systems support for financial, human resources, payroll, etc. until such time that CAFC puts in place its own systems. DOJ agreed to absorb these costs in 2003-2004 ($550K) but will be recovering the expenditures from CAFC starting in 2004-2005. By the end of 2003-2004, CAFC's data (financial, HR, etc) were segregated from those of DOJ; consequently CAFC is now able to interface with central agencies independently from DOJ.
Correctional Service Canada (CSC)	$ ongoing	$7.8M	$7.8M	CSC tables with central agencies an annual National Capital, Accommodation and Operations Plan that assesses accommodation and offender related resource requirements based on a forecast of potential impact of existing and new legislation. Under this Plan, CSC anticipates a requirement to accommodate the equivalent of approximately 275 inmates related to convictions of firearms offences under the *Criminal Code*. *CSC is unable* to identify and track the type and number of offenders nor the exact number of bed days used that are linked to the application of the firearms legislation.
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)	$ ongoing	$6.1M	$6.1M	The CAFC's information technology platform, the Canadian Firearms Information System, operates across Canada on the RCMP's secure computer network. The RCMP Forensic Laboratory, Firearms Section, provides firearms technical support to the Registrar on firearms classifications and firearms descriptions. The Forensic Laboratory also manages the Firearms Reference Table (FRT), an encyclopedic research tool developed by the RCMP that provides narrative and graphic information relating to the description, technical identification and legal classification of firearms. The FRT is used by the Program to accurately identify and classify firearms. Following Royal Assent of Bill C-10A, responsibility for the Registrar and the Canadian Firearms Registry was transferred to the CAFC effective August 1, 2003.
RCMP – National Weapons Enforcement Support Team (NWEST)	$ ongoing	$4.6M	$4.5M	NWEST is a specialized service operating under the National Police Services of the RCMP. NWEST is a Canada-wide network of officers who support police investigators and investigations involving the criminal use of firearms, including the trafficking and smuggling of illegal firearms. Responsibility for administration and management of NWEST was transferred to the RCMP from CAFC in 2003-2004.
National Parole Board	$ ongoing	$0.9M	$0.9M	Requirements are related to changes in the *Criminal Code* as a result of passage of the Firearms legislation. There is recognition that longer sentences would result for offenders with firearms convictions that would generate the need for more conditional release reviews.
Public Works & Government Services Canada (PWGSC)	$ ongoing	$2.7M	$2.7M	PWGSC administers the accommodation envelope on behalf of the Federal Government. The accommodation levy is held by central agencies for PWGSC for payment of leases, etc. In addition, PWGSC maintains an on-site project team to assist in contractual matters.

Canada Border Services Agency (CBSA)	$ ongoing	$2.1M	$2.1M	CBSA is responsible for confirming non-resident firearm declarations, collecting non-resident temporary licence fees and ensuring that residents who import a firearm into Canada have the appropriate possession licence and a valid registration certificate for the firearms. CBSA confirmed 75,737 non-resident firearm declarations and collected $3.6M in fees on behalf of the Canada Firearms Centre.
Others	$ ongoing	$1.9M	$1.9M	The following departments are not directly involved in the day-to-day delivery of the Firearms Program: Human Resources Development Canada (HRDC), Office of the Information Commissioner, Office of the Privacy Commissioner and Treasury Board Secretariat. **HRDC** initially staffed the Central Processing Site (CPS) for CAFC and was reimbursed for direct costs incurred. CAFC took over direct management (i.e. staff and operations) of CPS in 2001-2002. In 2003-2004, CAFC contracted with HRDC to provide card production support services to the Data Processing Unit at the CPS. CAFC reimbursed HRDC for this service in the amount of approximately $14K. In addition HRDC incurred indirect costs of $9K related to costs for former employees' final severance and training. It is anticipated that no further support services requirements (direct and indirect costs) will be required of HRDC's successor departments, Social Development Canada and Human Resources and Skills Development Canada. The **Office of the Information Commissioner** investigates complaints from Access to Information requesters seeking information concerning the firearms registry and incurred expenditures of $85.2K in conducting these investigations. The **Office of the Privacy Commissioner** reported no expenditures related to investigation of complaints associated with the Firearms Program. **Treasury Board Secretariat** oversees the payment of contributions covering the government's share of employees' insurance premiums and expenditures such as the Public Service Health Plan and the Public Service Dental Plan. In 2003-2004 the estimated cost for these premiums and expenditures for CAFC was $1.8M. Previously these expenditures were reported within the Department of Justice Departmental Performance Reports and Report on Plans and Priorities. This contribution is separate from Employee Benefits Plan calculations that are incurred and reported by departments.
	Total: ongoing	**Total:** $27.6M	**Total:** $27.7M	

Comments on Variance(s): see comments above

Results Achieved by Non-Federal Partners:

CAFC has developed service delivery models with the provinces for delivery of program activities within their jurisdiction. Funding priorities and activities will focus on the delivery and administration of the *Firearms Act* and the associated Canadian Firearms Program. The delivery of the Program includes, but is not limited to, the following activities:

- Issuance, renewal and revocation of firearms licences;
- Approval of certain transfers of firearms;
- Issuance of Authorization to Transport and Authorization to Carry;
- Inspection of firearm-related businesses;
- Approval of shooting ranges; and
- Safety education and training.

In partnering with Aboriginal and/or Other Communities and Organizations (not for profit), CAFC seeks to:

- Enhance public understanding of the requirements of the *Firearms Act;*
- Enhance community participation in the Firearms Program and compliance with the Act; and
- Facilitate the licence application, firearms registration, and other processes consistent with the requirements of the firearms legislation to improve compliance.

Contact Information:	**Approved by:**	**Date Approved:**
Luigi Giannetti Manager, Planning and Reporting, Canada Firearms Centre (613) 957-1815	Denis Fortier Director, Policy, Planning and Reporting, Canada Firearms Centre (613) 954-2801	September 8, 2004

Table 11: Canadian Firearms Program: Full Federal Government Costs

ORGANIZATION	PAST EXPENDITURES *(1995-1996 - March 2003) ($ million)*	2003-2004 EXPENDITURES *($ million)*
Direct Costs:		
Canada Firearms Centre	459.8	77.2
Other Federal Government Departments (costs reimbursed by CAFC):		
Canada Border Services Agency	15.5	1.7
Royal Canadian Mounted Police	104.3	6.1
Human Resources Development Canada	32.7	0.0
Public Works and Government Services	1.4	0.1
Department of Justice	0.0	0.8
Transfer payments to Provinces and/or Territories	151.8	15.4
Contribution payments to Aboriginal Communities, Other Communities, etc	1.1	0.3
Total Direct Costs:	*766.6*	*101.6*
Costs not reimbursed by Canada Firearms Centre:		
Department of Foreign Affairs & Department of International Trade Canada (1)	0.0	0.0
Department of the Solicitor General (Public Safety & Emergency Preparedness Canada) (2)	0.3	0.3
Department of Justice (3)	9.5	0.6
Correctional Service Canada (4)	12.5	7.8
Royal Canadian Mounted Police (5)	3.8	0.0
Royal Canadian Mounted Police – NWEST (6)	0.0	4.5
National Parole Board (7)	2.4	0.9
Public Works & Government Services Canada (8)	7.8	2.6
Canada Border Services Agency (9)	6.9	0.4
Others (10)	4.0	1.9
Total Indirect Costs:	*47.2*	*19.0*
TOTAL PROGRAM COSTS	*813.8*	*120.6*
Net Revenues (11)	(71.0)	(16.4)
NET PROGRAM COSTS	*742.8*	*104.2*

***Note**: The following explanations were provided by CAFC's federal partners to substantiate indirect costs related to the Firearms Program. These expenditures were not reimbursed by CAFC. Expenditures are rounded to the nearest one hundred thousand, e.g., $75,000 is rounded up to $0.1 million, $45,000 is rounded down to $0.0 million.*

(1) The Department of Foreign Affairs and International Trade Canada: The former Department of Foreign Affairs and International Trade reported that it had spent $45K since May 2001 in past expenditures. Following the government re-organization announced on December 12, 2003, International Trade Canada (ITC) continued the handling of firearms import permits.

(2) The Department of the Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness Canada): Incurred minimal overhead costs (less than $50,000 per year) in support of the Canadian Firearms Program prior to CAFC's inclusion within the portfolio of agencies reporting to the Solicitor General of Canada (Public Safety and Emergency Preparedness Canada). Ongoing resources ($266K annually) were transferred from the Department of Justice in 2003-2004 to the Department of the Solicitor General to support corporate functions related to CAFC and the Firearms Program.

(3) Department of Justice (DOJ): With the designation of the CAFC as a separate agency, CAFC's Legal Services Unit remains part of the Department of Justice with CAFC reimbursing DOJ the direct costs of the Unit. Legal representation is provided in Ottawa, Edmonton and St. John's. Also, as CAFC did not have separate corporate systems when it became an agency, DOJ agreed to provide systems support for

financial, human resources, payroll, etc. until such time that CAFC can put in place its own systems. DOJ absorbed these costs in 2003-2004 but will be recovering the expenditures from CAFC starting in 2004-2005. The costs shown represent the indirect costs absorbed by DOJ in 2003-2004.

(4) Correctional Service Canada (CSC): CSC tables with central agencies an annual National Capital, Accommodation and Operations Plan that assesses accommodation and offender-related resource requirements based on a forecast of potential impact of existing and new legislation. Under this Plan, CSC anticipates a requirement to accommodate the equivalent of approximately 275 inmates related to convictions of firearms offences under the *Criminal Code*. CSC is unable to identify and track the type and number of offenders nor the exact number of bed days used that are linked to the application of the firearms legislation.

(5) Royal Canadian Mounted Police (RCMP): The CAFC's information technology platform, the Canadian Firearms Information System, operates across Canada on the RCMP's secure computer network. The RCMP Forensic Laboratory, Firearms Section, provides firearms technical support to the Registrar on firearms classifications and firearms descriptions. The Forensic Laboratory also manages the Firearms Reference Table (FRT), an encyclopaedic research tool developed by the RCMP that provides narrative and graphic information relating to the description, technical identification and legal classification of firearms. The FRT is used by the Program to accurately identify and classify firearms. Following Royal Assent of Bill C-10A, responsibility for the Registrar and Canadian Firearms Registry was transferred to the CAFC effective August 1, 2003. The RCMP reported indirect costs of $34.7K related to salary increases in 2003-2004 for which they were not reimbursed by CAFC. Upon further re-examination by the RCMP of past expenditures in 1996-97 and 1997-98, an accounting adjustment of $3.7M has been made to reflect a re-distribution of direct costs between the RCMP and CAFC.

(6) Royal Canadian Mounted Police – National Weapons Enforcement Support Team (NWEST): Prior to 2003-2004 the NWEST was a unit within the CAFC and costs were reported as direct costs incurred by the Centre. Starting with fiscal year 2003-2004, management of NWEST was transferred to the RCMP National Police Services. Costs incurred by NWEST in 2003-2004 as reported by the RCMP was $4.5M.

(7) National Parole Board: Requirements are related to changes in the *Criminal Code* as a result of passage of the firearms legislation and a recognition that longer sentences would result for offenders with firearms convictions which would generate the need for more conditional release reviews.

(8) Public Works and Government Services Canada (PWGSC): Indirect costs are related to the accommodation levy that is established and held centrally by central agencies for payment of leases, etc. by PWGSC for buildings, facilities, etc., occupied by CAFC staff including the Central Processing Site in Miramichi, New Brunswick (see Table 8).

(9) Canada Border Services Agency (CBSA): Expenditures reflect salary and operating costs for CBSA's regional support team, firearms safety training for frontline and support staff, and costs related to the advance processing of non-residential hunters coming to Canada for the spring and fall hunting seasons. CAFC did not reimburse CBSA for these expenditures.

(10) Others: The following departments are not directly involved in the day-to-day delivery of the Firearms Program: Human Resources Development Canada (HRDC), Office of the Information Commissioner, Office of the Privacy Commissioner and Treasury Board Secretariat. **HRDC** initially staffed the Central Processing Site (CPS) for CAFC and was reimbursed for direct costs incurred. CAFC took over direct management (i.e. staff and operations) of CPS in 2001-2002. Previous indirect expenditures for HRDC were reported in the 2003-2004 Department of Justice's Report on Plans and Priorities. In 2003-2004, CAFC contracted with HRDC to provide card production support services to the Data Processing Unit at the Central Processing Site. CAFC reimbursed HRDC for this service in the amount of approximately $14K. In addition, HRDC incurred indirect costs of $9K related to costs for former employees' final severance and training. It is anticipated that no further support services (direct and indirect costs) will be required by HRDC's successor departments, Social Development Canada and Human Resources and Skills Development Canada. The **Office of the Information Commissioner** investigates complaints from Access to Information requesters seeking information concerning the firearms registry and incurred expenditures of $85.2K in conducting these investigations. The **Office of the Privacy Commissioner** reported no expenditures related to investigation of complaints associated with the Firearms Program. **Treasury Board Secretariat** oversees the payment of contributions covering the government's share of employees' insurance premiums and expenditures such as the Public Service Health Plan and the Public Service Dental Plan. In 2003-2004 the estimated cost for these premiums and expenditures for CAFC was $1.8M (see Table 8). Previously, these expenditures were reported within the Department of Justice Departmental Performance Reports and Report

on Plans and Priorities. This contribution is separate from Employee Benefits Plan calculations that are incurred and reported by departments.

(11) Revenues: Revenues are credited to the Consolidated Revenue Fund and are not available to CAFC as offsets to expenditures. Refunds issued by the CAFC to the end of 2003-2004 total approximately $6.7M. These refunds include such items as reduction to individual licence fees, waiver of firearms registration fees, and client overpayment of fees. Net revenues collected in 2003-2004 totalled $16.4M.

Section 6 – Other Information

6.1 Contacts for Further Information:

The Honourable A. Anne McLellan, Deputy Prime Minister and Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P8; Tel: (613) 991-2924

William V. Baker, Commissioner of Firearms, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 946-2790

John Brunet, CA, Chief Financial Officer, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 948-7408

Denis Fortier, Director, Policy, Planning and Reporting, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 954-2801

Irène Arseneau, A/Director, Communications and Public Affairs, 50 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 1M6; Tel: (613) 946-3115

Web site: The Canada Firearms Centre web site is at http://www.cfc-cafc.gc.ca/

6.2 Legislation Administered by the Canada Firearms Centre

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Firearms Act (C-68)	1995, c. 39
An Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act (C-10A)	2003, c. 8

6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports

REPORTS	Available Format H = hard copy; I = internet
A Quick Look at Canada's Firearms Law – (Mini Guide) Questions and Answers about the *Firearms Act*, Regulations and Support Material	H, I
An Introduction to Canada's Firearms Law For the Aboriginal Peoples of Canada (Questions & Answers)	H, I
Firearms Act Regulations – March 1998	H, I
Registrar's Report to the Solicitor General on the Administration of the Firearms Act *2002*	H, I

6.4 List of Evaluation and Internal Audit Reports

EVALUATION REPORTS FOR PERIOD 1999-2004

Report Title	Date Completed
Canadian Firearms Program: Implementation Evaluation - Technical Report and Summary *(Serving Canadians, Enhancing Security for Canadians)*	April 2003

INTERNAL AUDIT REPORTS FOR PERIOD 1999-2004

Report Title	Date Completed
1. Canada Firearms Centre – Audit of Contribution Agreements between Minister of Justice and the governments of the Provinces of Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island for Fiscal Years 2000-2001 and 2001-2002.	March 2003
2. Canada Firearms Centre – Audit of Contribution Agreements between Minister of Justice and the governments of the Provinces of Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island for 2002-2003.	October 2003
3. Canada Firearms Centre – Preliminary Survey of Costs Claimed by British Columbia Under the Federal–Provincial Agreement Addressing the Administration of the *Firearms Act*.	April 2002

6.5 Details on Project Spending

Canadian Firearms Information System

($ Millions)	*Original Estimated Cost*	*Current Estimated Total Cost*	*Forecast Spending to March 31, 2004*
Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal			
a) Solution Realization Development – Phase I	$32.3	$70.0	$39.6
b) Ongoing Operations (15 years) – Phase II	$231.9	$360.0	
c) Solution Enhancements (15 years)	$26.6	$81.0	
d) Delay Costs	$0.0	$32.0	

Note: *As a result of uncertainties, and a changing legislative and regulatory environment under which this project has proceeded, there have been significant scope changes and implementation delays. The contractor has incurred costs outside of the formally approved contract. Discussions are underway to determine additional costs and the most appropriate approach to regularize the situation and account for the resulting liability. Included in the current estimated total cost, $21.8M has been listed as an unrecorded liability in the government of Canada's financial statements; $18.2M related to delay costs and $3.6M related to Solution Realization Development scope changes.*

Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal: The total estimated cost of the CFIS Renewal Project (formerly referred to as Alternative Service Delivery (ASD)) is made up of three components: a) development of the CFIS renewal solution realization system required to implement administrative and technical changes included in Bill C-10A, *An Act to Amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act;* b) ongoing operations primarily at the Central Processing Site; and, c) anticipated solution enhancement requirements over the life of the ongoing operations.

The original 15 year cost estimate was $290.76M, excluding GST (May 2002). This number is comprised of $32.27M for the Solution Realization Phase (phase 1), $231.9M for the 15 year ongoing operational phase (phase 2), and $26.59M for enhancements and changes over the operational phase.

Treasury Board approved the Solution Realization Phase (phase I) of the contract without conditions; however, the remaining portions (ongoing and enhancements) of the contract were approved subject to PWGSC providing to Treasury Board Secretariat (TBS) a project milestone report and, TBS concurring with moving forward to the next phase(s) of the contract. The current authority includes the Solution Realization Phase until March 31, 2004, with the exercising of options.

Since the original estimates were made, CAFC has gained additional experience in the detailed business solution requirements, future program volumetrics, and other aspects of program operations that will have an impact on the original cost estimates of the system renewal initiative. The primary reasons for the current estimated total cost are: a delay of more than two years in the passage of Bill C-10A and its Regulations, as well as, scope changes (e.g., infrastructure changes as a result of CAFC becoming a stand alone agency, the making of revised forms and notices, accommodating an additional 147 users and 20 sites, additional requirements for the new solution to meet enhanced RCMP security standards for the provision of, and access to, protected data, and changes to the Firearms Program fee structure).

6.6 Canadian Firearms Information System (CFIS) Renewal Project - (see section 5.5 Alternative Service Delivery in Department of Justice 2003-2004 Report on Plans and Priorities)

Contribution to Organization	Status of Proposal	Implementation Date	Contact
A contract was awarded to a partnership between CGI Group Inc. and BDP Business Data Services Limited (now known as Resolve Corporation) for the solution realization phase of the Alternative Service Delivery project including the development, implementation, acceptance testing, and solution certification. Letting of second component of contract for the delivery by the contractor of: ongoing operations covering application processing, call centre administration, and technology provision and maintenance (including hardware and software support, user training and application support) is conditional upon Treasury Board Secretariat concurrence.	A contract amendment for further analysis was issued in December 2003 and also modified the Service effective date from June 30, 2003 to March 31, 2004. In 2003-2004, CAFC conducted a Solution Readiness Review with the service provider. The objective was for CAFC to assess whether the solution met the required functionality defined at that time and was ready to operationally perform. In 2003-2004, other reviews were also conducted on the ASD project and CAFC financial situation. Resulting options and a proposed course of action were discussed with central agency and PSEPC Officials. Ministerial and a Cabinet decision will be required on the final recommended course of action.	Bill C-10A received Royal Assent in May 2003. Consultations in the Fall of 2003 on the Bill's associated Regulations resulted in changes from the original requirements. As of March 31, 2004 the Regulations had not been made, which has resulted in deferring the implementation date of the CFIS Renewal Project. The implementation date has yet to be confirmed.	Beverley Holloway Chief Operating Officer Telephone: (613) 957-9603 Fax: (613) 941-1991

6.7 Major Regulatory Initiatives – Canada Firearms Centre

Legislation and Regulations	*Planned Results*
Amendments to the *Firearms Act* and the *Criminal Code* (Bill C-10A) received Royal Assent in May 2003. The purpose of the amendments are to: • facilitate public compliance with the Firearms Program; • improve the administrative efficiency of the Act and reduce costs; and • meet new international obligations. As a result of the passage of Bill C-10A and its associated Regulations, CAFC will: • introduce a staggered renewal application process (load levelling); • use electronic and other means to receive licence, registration and authorization applications from the public, and establish a pre-application process for importation by non-residents; and • consolidate administrative responsibilities. Regulations pertaining to Bill C-10A were tabled in both Houses of Parliament in June 2003. In October 2003, as provided by the *Firearms Act*, the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights and the Senate Legal and Constitutional Affairs Committee reviewed the proposed regulations. The House of Commons Committee made no recommendations, while the Senate Committee made two recommendations. (Refer to Section 2.8 on Parliamentary Committee Recommendations.)	Coming into force of Bill C-10A provisions and related regulatory amendments will enable the Firearms Program to: • better align administrative responsibility and authority under the Commissioner of Firearms; • transfer the Registrar position and the Canadian Firearms Registry from RCMP to CAFC; • simplify licence renewal process through load-levelling; • streamline import-export requirements, including a pre-processing option for non-residents; • enable enhanced use of new technology to serve clients better and reduce service delivery costs; and • meet new international obligations, in particular the marking of firearms and regulating the importation of some firearm parts.

6.8 Federal Partners

CAFC works with many partners, including other federal government departments, to deliver the Canadian Firearms Program. Federal government partners are set out below.

Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC) — The CAFC and PSEPC work closely to ensure that the Minister, parliamentarians and senior government officials have the information necessary to carry out their responsibilities.

Royal Canadian Mounted Police (RCMP) — The CAFC's information technology platform, the Canadian Firearms Information System, operates across Canada on the RCMP's secure computer network.

Access to selected information in the RCMP's Canadian Police Information Centre (CPIC) system is available via the Canadian Firearms Information System (CFIS). When Chief Firearms Officers conduct background checks on people who have applied for a licence, some information comes from CPIC.

The RCMP's Firearms Interest Police (FIP) system contains information from local police agencies about a person's criminal convictions, prior contact with police for violent incidents, treatment for violent mental illness and details of any other public safety concerns. If a query reveals an entry in the FIP, police can then obtain more detailed information from the local records of the contributing police agency.

The RCMP Forensic Laboratory, Firearms Section, provides firearms technical support to the Registrar on firearms classifications and firearms descriptions. The Forensic Laboratory also manages the Firearms Reference Table (FRT), an encyclopaedic research tool developed by the RCMP that provides narrative and graphic information relating to the description, technical identification and legal classification of firearms. The FRT is used by the Program to accurately identify and classify firearms.

Also part of the RCMP is the National Weapons Enforcement Support Team (NWEST), a specialized service operating under the National Police Services. NWEST is a Canada-wide network of officers who support police investigators and investigations involving the criminal use of firearms, including the trafficking and smuggling of illegal firearms.

Canada Border Services Agency (CBSA) — CBSA officers assess the eligibility for the importation of firearms by non-residents coming to Canada, consistent with the provisions of the *Firearms Act* and other relevant legislation, and the Agency's role in the movement of goods and people in and out of Canada.

Since January 2001, the CBSA has the responsibility of assessing non-resident declarations for confirmation, and collecting fees for the entry of firearms into Canada. This involves determining the classification of the firearms, establishing the destination and purpose for the importation of the firearms, assessing the eligibility of the importer, and ensuring that all firearms are being transported safely and in accordance with the

law. Once confirmed, a non-resident firearms declaration serves as a temporary licence and registration.

Department of Justice Canada — Responsibility for the *Criminal Code*, including Part III (Firearms and Other Weapons), rests with the Minister of Justice. The Department of Justice provides legal advice, drafting and litigation services to the CAFC.

International Trade Canada (ITCan) — ITCan issues the permits required to export and import firearms under the *Export and Import Permits Act*.

Foreign Affairs Canada (FAC) — The CAFC works with FAC to ensure that Canada's international firearms commitments are in line with domestic priorities.

Index

A

Aboriginal 3, 13, 20, 21, 28, 35, 37, 40
Accountability Structure 3, 7
Action Plan 1, 2, 5, 17
Actual Spending 3, 13, 27, 28, 33
Administration 3, 7, 10, 18, 23, 26, 27, 28, 40, 41
Agency 3, 2, 10, 16, 22, 31, 35, 37, 38, 43, 45
Alberta 7
Allocation 32, 33
Alternative Service Delivery 4, 42, 43
Appropriations 3, 26
Associate Minister of National Defence and Minister of State (Civil Preparedness) 10
ATIP 22
Auditor General 3, 2, 5, 10, 11, 16

B

BDP Business Data Services Limited 43
Bill C-10A 1, 2, 5, 10, 11, 32, 42, 43, 44
Bill C-68 ..... 5, 32
Border controls 5
British Columbia 7, 41
Business licenses 19, 30
Business Line 26, 27, 28

C

CAFC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46
Canada Firearms Centre 1, 2, 3, 4, 1, 2, 3, 4, 6, 10, 11, 22, 23, 27, 30, 32, 37, 39, 40, 41, 44
Canadian Firearms Information System Renewal Project 4, 43
Canadian Firearms Program 3, 1, 2, 5, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 26, 27, 28, 32, 35, 37, 41, 45

Canadian Police Information Centre (CPIC) 45
CBSA 35, 38, 45
CFIS 4, 13, 22, 29, 42, 43, 45
CGI Group Inc. 43
Chief Financial Officer 2, 4, 7, 18, 39
Chief Firearms Officers 2, 6, 7, 31, 32, 45
Commissioner of Firearms 3, 1, 2, 3, 4, 10, 18, 32, 39, 44
Commissioner's Report 18
Communications 3, 7, 22, 23, 39
Constitutional Affairs 3, 10, 12, 44
Consultations 3, 7, 22, 31, 43
Contacts 3, 39
Continuous Improvement Plan 2, 14, 17, 25
Contribution 37, 41, 43
Correctional Service Canada 34, 37
Cost Perspective 3, 25
CPS 7, 17, 38
Criminal Code 34, 38

D

Department of Foreign Affairs 33, 37
Department of International Trade 37
Department of Justice 16, 23, 38, 46
Department of Solicitor General 37

E

Evaluation 4, 18, 23, 41
Expenditures 9, 13, 26, 27, 29, 33, 35, 37, 38
External Charging Information 3, 30

F

Federal Government 3, 35, 37
Federal Partners 4, 33, 35, 45
Fee 30
Finance 3, 7, 23
Financial Performance Overview 3, 25
FIP 23, 45
Firearms Act 1, 5, 6, 9, 10, 11, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 30, 32, 35, 40, 41, 42, 44, 45
Firearms Program 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 21, 23, 25, 28, 33, 35, 37, 38, 42, 44
Firearms Registration 3, 19
Firearms Registry 10, 21, 44
Forecasted Spending 33
Foreign Affairs Canada 33, 46

G

Government Priorities 3, 9
Government Wide Initiatives 3, 9
Gun Control Action Plan 3, 10, 17, 21

H

Historical Comparison 3, 27
Horizontal Initiatives 3, 32
House of Commons 10, 11, 12, 18, 44
Human Resources 3, 7, 24, 29, 37, 38
Human Rights 3, 10, 12, 44

I

Information Technology 3, 7, 21
Internal Audit 4, 41

International Trade Canada 33, 37, 46

J

Justice 3, 4, 1, 5, 7, 10, 12, 13, 16, 18, 23, 26, 27, 28, 32, 33, 37, 38, 41, 43, 44, 46

L

Legal 3, 7, 10, 12, 38, 44
Legal services 21, 38
Legislation 2, 3, 6, 10, 15, 19, 20, 22, 34, 35, 38, 40, 44, 45
Licensing 3, 7, 19, 21

M

Management Accountability Framework 9
Management Representation Statement 3, 4
Mandate 6, 24
Manitoba 7
Memoranda of Understanding 23
Minister .. 1, 2, 3, 1, 2, 5, 9, 10, 11, 22, 23, 32, 33, 39, 40, 41, 45, 46
Mission Statement 3, 6

N

Northwest Territories 7
Nunavut 7
NWEST 13, 14, 17, 23, 26, 27, 34, 37, 38, 45

O

Ontario 7, 20, 21, 39, 41
Operational Context 3, 10
Operations Sector 3, 21
Order-in-Council 32
Organization 37
Organizational Structure 3, 7, 8
Other Communities and Organizations 35
Outcomes 3, 14

P

Parliament 4, 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 22, 40, 44
Parliamentary Committees 3, 11
Parliamentary Review 3, 11
Policy 3, 7, 22, 23, 39
Privy Council 9
Program Activity Architecture 7, 9, 13
Program Advisory Committee 2, 18
Project Spending 4, 29, 42
Proposed Regulations 3, 11
Public Accounts 3, 11, 23, 27
Public Affairs 3, 7, 22, 39
Public Safety and Emergency Preparedness Canada 1
Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC) 45

Q

Quebec 7, 17, 41

R

RCMP 2, 10, 13, 14, 17, 23, 26, 27, 34, 38, 42, 44, 45
Registrar's Report 40
Registration 5, 7, 10, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 30, 35, 38, 44, 46
Regulations 2, 6, 10, 11, 12, 15, 18, 19, 20, 22, 30, 31, 33, 37, 40, 42, 43, 44
Regulatory Initiatives 4, 44
Report on Plans and Priorities 4, 16, 26, 38, 43
Revenues 3, 27, 37, 38
Royal Assent 5, 10, 43, 44

S

Saskatchewan 7
Senate 10, 11, 12, 22, 44
Stakeholders 1, 5, 10, 17, 18, 22
Standing Committee 3, 10, 12, 44
Statutory Payments 3, 28
Strategic Outcome 18 3

T

Tables 3, 25, 26
Transfer Payments 3, 28
Treasury Board 7, 23, 29, 38, 42, 43

U

Unrecorded Liabilities 3, 29

Y

Yukon 7

BUDGET DES DÉPENSES

Centre des armes à feu Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/92-2004
ISBN 0-660-62607-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Centre des armes à feu Canada

Budget des dépenses

2003-2004

Partie III – Rapport ministériel sur le rendement

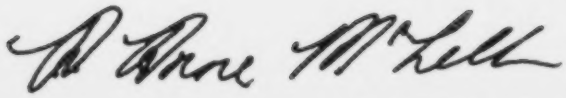

A. Anne McLellan
Solliciteur général du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)

Centre des armes à feu Canada

Budget des dépenses

2003-2004

Partie III – Rapport ministériel sur le rendement

A. Anne McLellan

Solliciteur général du Canada

(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)

Table des matières

Section 1 – Messages 1
1.1 Message de la ministre 1
1.2 Message du commissaire aux armes à feu 3
1.3 Déclaration de la direction 5

Section 2 – Contexte du rendement 6
2.1 Contexte 6
2.2 Raison d'être/énoncé de mission 7
2.3 Aperçu de la structure de responsabilisation 8
2.4 Structure organisationnelle 10
2.5 Priorités gouvernementales 11
2.6 Initiatives pangouvernementales 11
2.7 Contexte opérationnel 12
2.8 Recommandations des comités parlementaires 13
2.8.1 Comité des comptes publics 13
2.8.2 Examen parlementaire des règlements proposés 14
2.8.3 Comité permanent de la justice et des droits de la personne 14
2.8.4 Comité des affaires juridiques et constitutionnelles 14

Section 3 – Sommaire du rendement 16
Résultat stratégique 17
Résultats intermédiaires 17
Résultats immédiats 17

Section 4 – Rendement de l'organisme 20
4.1 Introduction 20
4.2 Suite donnée aux recommandations de la vérificatrice générale 20
4.3 Mise en œuvre du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu* 21
4.4 Délivrance de permis et enregistrement des armes à feu 23
4.5 Collectivités autochtones 25
4.6 Secteur des opérations 26
4.7 Services de technologie de l'information 26
4.8 Politiques et consultation 27
4.9 Communications et affaires publiques 28
4.10 Finances et administration 28
4.11 Ressources humaines 29

Section 5 – Rendement financier Aperçu et tableaux 30
5.1 Survol des coûts pour une période de dix ans 30
5.2 Tableaux financiers 31
Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés 31
Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 32
Tableau 3 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 32
Tableau 4 : Recettes 32
Tableau 5 : Paiements législatifs 33
Tableau 6 : Paiements de transfert 33
Tableau 7 : Passif non comptabilisé 34
Tableau 8 : Coût net du Programme en 2003-2004 34
Tableau 9 : Droits d'utilisation externe 34
Tableau 10 : Initiatives horizontales 36
Tableau 11 : Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral 40

Section 6 – Autres renseignements 43
6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires : 43
6.2 Législation administrée par le Centre des armes à feu Canada 44
6.3 Liste des rapports exigés par la loi et des autres rapports ministériels 44
6.4 Rapports d'évaluation et de vérification interne 45

6.5 Renseignements sur les dépenses du projet 46
6.6 Projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu – (voir section 5.5 Nouveau mode de prestation de services dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice) 47
6.7 Principales initiatives réglementaires – Centre des armes à feu Canada 48
6.8 Partenaires fédéraux 49

Index 51

Section 1 – Messages

1.1 Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le premier Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du Centre des armes à feu Canada (CAFC). Dans ce rapport, nous évoquons les activités et les réalisations du Centre des armes à feu Canada dans le cadre de l'exécution du Programme canadien des armes à feu pendant l'exercice 2003-2004.

En 1996, le CAFC a été créé au sein du ministère de la Justice. En avril 2003, le Centre des armes à feu Canada est passé au portefeuille du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (le solliciteur général) en tant qu'organisme indépendant. En mai 2003, le premier commissaire aux armes à feu a été nommé, suite à l'adoption du projet de loi C-10A le même mois.

Pendant qu'il s'adaptait aux exigences et aux pressions qu'entraînaient les défis qu'il devait relever et les prenait en charge, le CAFC réalisait des progrès dans un certain nombre de secteurs au cours de l'année dernière, dont bon nombre sont liés au *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu* annoncé par le gouvernement en février 2003. Le Plan comporte de nombreuses activités dont l'objet est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Programme, notamment en rationalisant la gestion, en améliorant les services, en renforçant la responsabilisation et la transparence du Programme et en recueillant les observations des parlementaires, des intervenants et de la population. Le Plan d'action a été presque entièrement mis en œuvre et, par conséquent, les services et la gestion en ont été fortement améliorés.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer en permanence le Programme canadien des armes à feu. En fait, en décembre 2003, il a annoncé un examen ministériel portant principalement sur la prestation rentable des services. Cet examen comprenait des consultations avec des utilisateurs d'armes à feu, des professionnels de la sécurité publique et d'autres intervenants, dans la perspective de réduire les coûts, d'améliorer la conformité et l'acceptation parmi les utilisateurs d'armes à feu légitimes, et d'intensifier les efforts ciblant les actes criminels commis au moyen d'armes à feu. À la suite de cet examen, le gouvernement a annoncé, le 20 mai 2004, un plafond de 25 million de dollars sur les activités d'enregistrement à compter de l'exercice 2005-2006.

La vocation première et principale du Programme canadien des armes à feu est la sécurité publique. C'est pour cette raison que le CAFC continuera de faire porter ses efforts sur l'optimisation des avantages sur le plan de la sécurité publique de la *Loi sur les armes à feu*, sur la gestion efficace et l'exécution la plus rentable possible du Programme. Le contrôle efficace et responsable des armes à feu est une caractéristique déterminante du Canada.

Je suis heureuse de faire part de l'excellent progrès qui a été réalisé afin d'assurer que les Canadiennes et les Canadiens bénéficient de l'optimisation de l'investissement qu'ils ont fait dans cette importante initiative de sécurité publique.

A. Anne McIlelan
Solliciteur général du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)

1.2 Message du commissaire aux armes à feu

En avril 2003, le Centre des armes à feu Canada (CAFC) a été constitué comme organisme indépendant au sein du portefeuille du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Ce changement m'a lancé de nombreux nouveaux défis, d'abord en tant que président-directeur général puis, à partir de mai 2003, comme commissaire aux armes à feu. Il mettait également au défi tous les employés du CAFC qui s'efforçaient de répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens et aux directives du gouvernement. Cette année a par conséquent été un tournant dans l'existence du Programme canadien des armes à feu et du Centre des armes à feu Canada.

Nous avons accompli nos réalisations en 2003-2004 dans le contexte de discussions et de débats publics et parlementaires énergiques sur le Programme des armes à feu. Ces discussions et débats ont été engendrés par le rapport présenté en décembre 2002 par la vérificatrice générale qui avait soulevé plusieurs préoccupations au sujet du financement, de la gestion et de la reddition de comptes du Programme. Ce rapport a provoqué l'annonce du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu* par le gouvernement en février 2003.

Le *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu* établit l'orientation stratégique pour nos efforts tout en précisant les jalons qu'il faut atteindre. Je suis fier de pouvoir annoncer que nous avons suivi cette orientation et que nous avons adopté une nouvelle méthode audacieuse et efficace pour la gestion du CAFC et l'exécution du Programme des armes à feu. Nous avons atteint quinze des seize initiatives du Plan d'action et le travail devant permettre d'atteindre le seizième est bien avancé. Ainsi, le CAFC a établi un Plan d'amélioration continue afin d'améliorer la gestion du Programme canadien des armes à feu; nous avons élaboré et mis en œuvre de nouveaux moyens, plus efficaces, pour fournir des services aux Canadiennes et Canadiens par Internet; un Comité consultatif du Programme a été constitué afin de fournir des conseils au sujet de la conception et de l'exécution du Programme; par ailleurs, la gestion financière et la reddition des comptes du CAFC ont été renforcées.

L'adoption du projet de loi C-10A en mai 2003 a également été un événement important qui a créé les conditions pour l'amélioration du Programme, notamment le nivellement de la charge de travail pour éviter des augmentations subites du nombre de demandes, ce qui donnerait lieu à un mauvais service et à des coûts élevés. La loi a également permis au gouvernement d'apporter d'importantes modifications aux règlements et de lancer une consultation publique à leur sujet.

Nos rapports avec les organismes partenaires, tels que la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada sont cruciaux pour l'exécution efficace du Programme. Dans ce cas encore, je suis heureux de pouvoir signaler que nous avons réalisé des progrès importants en utilisant les mécanismes de coordination nouveaux et actuels, en prenant appui sur des engagements et des partenariats déjà solides et en tirant profit des nouvelles occasions, offrant en raison de l'intégration du CAFC au portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile. Par ailleurs, nous avons réalisé d'importantes percées avec les contrôleurs des armes à feu provinciaux pour ce qui est des normes nationales et de la prestation coordonnée de services dans tout le pays.

Au moment où l'exercice 2003-2004 s'achève, nous sommes bien placés pour relever les défis que présente la gestion d'un programme comportant des éléments divers et interreliés et aider à garantir qu'il continuera de contribuer à la santé et à la sécurité des collectivités de tout le pays. Les progrès que nous avons réalisés en 2003-2004 étaient tributaires de la participation dynamique des Canadiennes et Canadiens et de nos partenaires d'exécution, ainsi que de l'engagement et du dévouement des employés du CAFC et d'autres employés du Programme des armes à feu qui continuent de fournir des services de qualité aux Canadiennes et Canadiens dans un milieu public difficile. Je les remercie tous de leur contribution et de leur engagement permanent quotidien envers l'excellence du service public. Nos réalisations futures continueront de dépendre du travail de chacun.

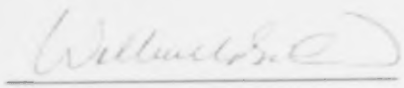

William V. Baker
Commissaire aux armes à feu
Centre des armes à feu Canada

1.3 Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2003-2004 du Centre des armes à feu Canada.

Ce rapport a été préparé conformément aux principes de présentation et aux autres exigences énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003-2004* et représente, au mieux de notre connaissance, un tableau complet, équilibré et transparent du rendement de l'organisation pendant l'exercice 2003-2004.

William V. Baker
Commissaire aux armes à feu

OCT 15 2004
Date

John Brunet, CA
Chef de la direction financière

OCT 15 2004
Date

Section 2 – Contexte du rendement

2.1 Contexte

En 1994, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures rigoureuses pour réduire le nombre de tragédies, de blessures ou de décès accidentels attribuables aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu en resserrant le contrôle des armes à feu. En février 1995, à la suite de consultations auprès d'intervenants, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-68, soit la *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*. Ce projet de loi a été adopté par le Parlement et a été sanctionné en décembre 1995.

Les trois composantes principales de la législation initiale (C-68) applicable au Programme canadien des armes à feu sont les suivantes :

- la *Loi sur les armes à feu*, notamment la mise en place d'un système universel de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu;
- la Partie III du *Code criminel* modifiée, comportant un remaniement des dispositions relatives à la détermination de la peine pour certaines infractions ainsi que la prohibition d'un plus grand nombre d'armes à feu;
- le contrôle de l'importation et de l'exportation d'armes à feu aux frontières.

En janvier 1996, le ministère de la Justice a créé le CAFC dans le but de gérer la mise en œuvre du Programme des armes à feu. Depuis, le CAFC a fait preuve de leadership pour promouvoir un environnement public sûr au Canada en :

- réglementant l'utilisation des armes à feu au moyen de la délivrance de permis, de l'enregistrement des armes à feu et d'autres mesures de contrôle;
- sensibilisant le public aux responsabilités liées à l'utilisation et à l'entreposage des armes à feu;
- offrant un soutien à ses partenaires pour ce qui est de l'application de la loi.

Trois initiatives principales ont eu des répercussions considérables sur les activités quotidiennes du CAFC et sur l'administration du Programme des armes à feu :

- l'annonce en février 2003 du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu*, plan directeur pour améliorer les services du Programme. (Ce plan a été préparé principalement pour répondre aux recommandations de la vérificatrice générale);
- en avril 2003, le CAFC a été transféré au portefeuille du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (anciennement le solliciteur général) et constitué comme organisme indépendant au sein du portefeuille;
- l'adoption du projet de loi C-10A modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu*, qui a reçu la sanction royale en mai 2003.

2.2 Raison d'être/énoncé de mission

Notre mission

Le Centre des armes à feu Canada a pour mission d'accroître la sécurité publique :

- en aidant à réduire les décès et les blessures par balle et la menace que posent les armes à feu par la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu;

- en apportant son expertise et en fournissant des renseignements cruciaux aux corps policiers et à d'autres organismes en matière de prévention et d'enquête relatives aux crimes commis avec des armes à feu et la mauvaise utilisation de celles-ci au Canada et à l'échelle internationale.

Notre mandat

Le CAFC a pour mandat d'administrer la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements d'application. Il s'acquitte de cette tâche en collaborant avec d'autres ministères et organismes fédéraux et avec les gouvernements et fonctionnaires provinciaux qui exercent des responsabilités aux termes de la Loi et de la législation connexe.

Le CAFC et les organismes impliqués dans l'exécution du Programme des armes à feu contribuent à la sécurité publique de plusieurs façons importantes :

- la délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu réduit les risques de décès et de blessures par balle au moyen de la vérification des personnes qui demandent un permis d'armes à feu et la délivrance de permis à celles-ci. Ces risques sont encore réduits grâce à la vérification de l'admissibilité continue des propriétaires d'armes à feu pour garantir qu'ils demeurent admissibles à posséder ou à acquérir des armes à feu. Les personnes qui demandent un nouveau permis doivent obligatoirement satisfaire aux normes de formation en sécurité;

- grâce au travail des contrôleurs des armes à feu, le Programme comprend une éducation publique communautaire sur les armes à feu et leur entreposage, leur maniement et leur utilisation sécuritaires;

- le Programme étaye l'application de la loi en enregistrant toutes les armes à feu qui sont possédées au Canada, fabriquées au Canada, et qui sont importées au Canada ou en sont exportées. L'information sur l'enregistrement aide la police à enquêter sur des incidents impliquants des armes à feu et à intervenir efficacement pour régler des risques à la sécurité du public;

- le Programme contribue aux efforts internationaux de lutte contre le mouvement transfrontalier illégal d'armes à feu, notamment en aidant les autorités d'application de la loi à identifier et suivre les armes à feu importées illégalement.

Nos valeurs

Le Programme des armes à feu s'est engagé à défendre les valeurs canadiennes préconisant une société ouverte, ce qui comprend le maintien de la sécurité publique tout en respectant la possesion et l'utilisation légales des armes à feu. Le CAFC reconnaît également l'importance cruciale d'une étroite collaboration avec ses partenaires, qui sont précieux pour l'élaboration de politiques, de lois et de règlements qui contribuent à la réussite du Programme.

Le CAFC s'est engagé à gérer ses ressources de manière réfléchie pour optimiser celles-ci à l'intention des Canadiennes et Canadiens. Il s'est également engagé à présenter des rapports clairs sur la façon dont il utilise ces ressources et s'acquitte de ses responsabilités. Grâce à un programme d'amélioration et d'innovation continues, il cherche à atteindre la plus haute qualité de service possible et le niveau optimal en matière de conformité et d'efficacité.

En menant ces activités, le CAFC respecte les valeurs et les normes éthiques de la fonction publique du Canada. Il s'engage à assurer la dotation équitable et le perfectionnement du personnel et à favoriser un milieu de travail qui incite la participation et l'initiative.

2.3 Aperçu de la structure de responsabilisation

Le CAFC n'a qu'un secteur d'activité qui consiste en l'administration du Programme canadien des armes à feu au moyen d'activités comme la délivrance de permis et l'enregistrement des armes à feu, l'éducation et la sensibilisation du public et les fonctions de soutien, qui visent à réduire les tragédies, les blessures ou décès accidentels liés aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu.

En juillet 2003, on a élaboré un *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation*, qui décrit les principaux éléments de la structure de gouvernance et de responsabilisation du CAFC. Au cours de la prochaine année, le CAFC mettra en œuvre une structure plus substantielle qui sera soumise à l'approbation du Conseil du Trésor. Cette structure sera intégrée à l'Architecture des activités du Programme que le Conseil du Trésor instaure en ce moment et qui remplacera l'actuel *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation.*

Le CAFC compte six entités qui génèrent les renseignements de base servant à l'élaboration du présent RMR. Voici ces six entités :

- Délivrance de permis, Enregistrement, Services de soutien et Technologie de l'information (faisant tous partie du secteur du chef principal des opérations);
- Communications et Affaires publiques;
- Politiques et Consultation;
- Finances et Administration (faisant partie du secteur du chef de la direction financière);
- Ressources humaines;
- Services juridiques (fournis par le ministère de la Justice).

En régions, le CAFC gère les services de délivrance des permis offerts par les contrôleurs des armes à feu de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. En Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les contrôleurs des armes à feu nommés par les provinces offrent des services. Ces services sont financés au moyen d'accords de contribution. Les activités des contrôleurs des armes à feu et du Registre sont directement liées à un Bureau central de traitement (BCT) national situé à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Les services de technologie de l'information appuient et entretiennent le système de délivrance de permis et d'enregistrement du CAFC.

Pour une représentation graphique des responsabilités, consulter la Section 2.4 – Structure organisationnelle.

2.4 Structure organisationnelle

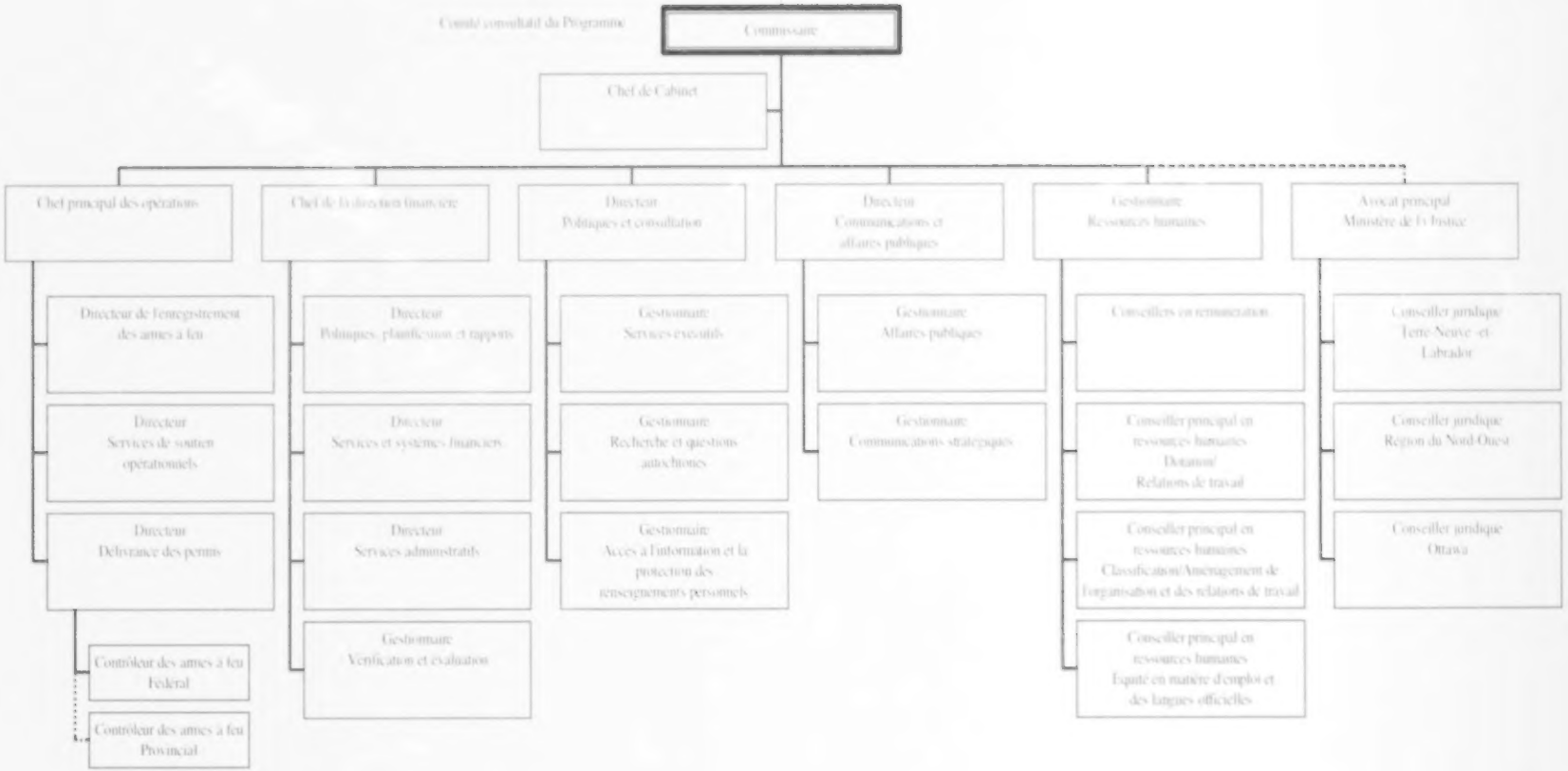

2.5 Priorités gouvernementales

Dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le gouvernement établit un cadre de gestion et un programme clairs pour le changement qui déterminent de quelle façon les ministères et organismes gèrent et exécutent leurs programmes et services. Afin de réaliser son objectif qui consiste à fournir la plus haute qualité de service à la population, le gouvernement s'engage à exceller dans quatre secteurs cruciaux à un secteur public efficace. Tout d'abord, afin d'améliorer le service, le gouvernement doit mettre les citoyens au cœur de ses préoccupations lorsqu'il élabore, exécute, évalue ses activités et en rend compte. En second lieu, la gestion dans la fonction publique doit être axée sur un ensemble clair de valeurs professionnelles et éthiques. Troisièmement, la gestion des ministères et organismes doit être axée sur la réalisation de résultats et sur la communication des résultats de façon simple et compréhensible. Quatrièmement, le gouvernement doit veiller à faire des dépenses judicieuses en surveillant la gestion et le contrôle des dépenses publiques dans tous les programmes.

Les priorités du CAFC sont clairement alignées avec ces priorités de l'ensemble du gouvernement. Les renseignements sur le rendement, qui sont présentés dans les prochaines sections, font état des progrès qui ont été accomplis en 2003-2004 pour ce qui est de la création d'un régime de gestion efficace.

2.6 Initiatives pangouvernementales

Le gouvernement maintient son engagement à faire du contrôle des armes à feu un élément important de la sécurité publique. En décembre 2003, le gouvernement a créé le portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile afin de réunir les activités principales de l'ancien portefeuille du Solliciteur général qui garantissent la sécurité des Canadiennes et Canadiens, avec d'autres activités nécessaires pour assurer la protection contre les cataclysmes et les situations d'urgence et y réagir.

En 2004, le greffier du Conseil privé a présenté le *Onzième rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada*. Dans ce rapport, le greffier réitérait l'importance de la fonction publique pour l'avenir du Canada. Les Canadiennes et Canadiens et ont des attentes élevées à l'égard des fonctionnaires et ils réclament de meilleurs services, la transparence et la responsabilisation.

La vocation première et principale de Programme canadien des armes à feu est la sécurité publique. Le CAFC s'efforce à garantir que les avantages en matière de sécurité publique du Programme soient optimisés, et il continuera dans cette voie. Dans le droit fil de l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer l'administration du Programme et d'en accroître la responsabilisation, les orientations qui ont guidé le travail du CAFC comprennent la participation du public à la conception du Programme, l'amélioration de la prestation de services, l'amélioration de la conformité à la loi, l'amélioration de l'efficience des opérations, le renforcement de la gestion des ressources financières et humaines et la présentation de rapports sur le rendement au Parlement et au public.

Le CAFC a établi deux résultats stratégiques pour les prochaines années. En premier lieu, garantir que les avantages en matière de sécurité publique de la *Loi sur les armes à feu* soient optimisés; et, en second lieu, faire en sorte que le CAFC dispose d'un cadre de responsabilisation de gestion efficace pour l'exécution de son programme.

2.7 Contexte opérationnel

L'élan qui a été imparti à une grande partie des activités du Centre des armes à feu Canada tout au long de 2003-2004 était dû au rapport de la vérificatrice générale (chapitre 10) sur les coûts de mise en œuvre du Programme canadien des armes à feu, publié en décembre 2002. Dans son rapport, la vérificatrice générale faisait une série de recommandations qui ont toutes été acceptées par le gouvernement. L'amélioration de la présentation de rapports au Parlement était une recommandation clé. En février 2003, le gouvernement a annoncé le *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu* qui devait servir de plan directeur pour l'amélioration des services, la transparence et la responsabilisation du Programme. Le CAFC a été institué le 14 avril 2003 en vertu de l'article 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En tant qu'organisme, le CAFC produira ses propres Rapports sur les plans et priorités et Rapports ministériels sur le rendement qui seront déposés au Parlement. De bien des façons, ce RMR représente un jalon important pour le Centre, car il s'agit du premier Rapport ministériel sur le rendement préparé par le CAFC en tant qu'organisme indépendant. Les précédents rapports sur les plans et priorités et le rendement du Programme des armes à feu étaient présentés dans le cadre des rapports du ministère de la Justice au Parlement.

En mai 2003, le projet de loi C-10A qui modifie la *Loi sur les armes à feu* afin de rationaliser le Programme canadien des armes à feu a reçu la sanction royale. La création du poste de commissaire aux armes à feu, qui remplace le poste de président-directeur général faisait partie des nouvelles dispositions. Une autre disposition était les transferts du directeur de l'enregistrement des armes à feu et du Registre canadien des armes à feu de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au CAFC. Cette réorganisation améliore la coordination et l'efficacité des activités d'enregistrement du Programme au sein du CAFC.

Le gouvernement a déposé les modifications proposées aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* en juin 2003 à la Chambre des communes et au Sénat. Les règlements proposés mettraient en vigueur les dispositions contenues dans la nouvelle loi, rationaliseraient l'administration du Programme et aideraient à respecter les engagements internationaux en vue de combattre le mouvement illégal des armes à feu. Le CAFC a tenu des consultations avec les intervenants du Programme au sujet de ces modifications et de l'avenir du Programme des armes à feu à l'automne de 2003.

En octobre 2003, conformément aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu*, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles ont examiné les règlements proposés. Le Comité de la Chambre des communes n'a fait aucune recommandation, alors que le Comité sénatorial a fait deux recommandations qui sont présentées dans la prochaine partie.

En décembre 2003, le gouvernement a créé le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile afin de réunir dans un seul portefeuille les activités principales de l'ancien portefeuille du Solliciteur général qui garantissaient la sécurité des Canadiennes et des Canadiens avec d'autres activités nécessaires pour les protéger contre les cataclysmes et les situations d'urgence et y réagir. Suite à cette réorganisation, le CAFC et ses principaux partenaires du gouvernement fédéral, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Gendarmerie royale du Canada relèvent du Parlement par l'entremise d'un seul ministre, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

En début 2004, le premier ministre a donné mandat à la ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile), d'examiner le Programme des armes à feu. La ministre associée a consulté toutes les provinces et les territoires et plus de 200 Canadiennes et Canadiens, y compris des représentants de la police canadienne, des propriétaires d'armes à feu, des groupes de défense des droits des victimes, des entreprises, des agents de santé publique et d'autres personnes. Cet examen était toujours en cours à la fin de l'exercice 2003-2004.

Grâce à toutes ces activités, le CAFC élaborait et mettait en place l'infrastructure nécessaire pour un organisme autonome, notamment l'augmentation du nombre des rapports au Parlement, comme le montre le présent rapport.

2.8 Recommandations des comités parlementaires

Des éléments du Centre des armes à feu Canada et du Programme canadien des armes à feu ont fait l'objet de trois examens par des Comités parlementaires en 2003-2004. Le premier examen découlait de la présentation du Rapport de la vérificatrice générale sur le Programme des armes à feu et de la décision subséquente du Comité des comptes publics d'examiner les résultats de la vérification. La deuxième étude examinait la prise des règlements connexes au projet de loi C-10A, tandis qu'un troisième examen étudiait les modifications proposées aux règlements.

2.8.1 Comité des comptes publics

Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes a examiné le chapitre 10 du Rapport de décembre 2002 de la vérificatrice générale qui portait sur le coût du Programme canadien des armes à feu.

Le Comité des comptes publics a présenté son rapport à la Chambre des communes le 30 octobre 2003. Le Comité faisait 14 recommandations. Le gouvernement a déposé sa réponse le 26 mars 2004.

La réponse du gouvernement aux recommandations du Comité est disponible sur le site Web du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile :

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/policing/pdf/200404_f.pdf

2.8.2 Examen parlementaire des règlements proposés

La *Loi sur les armes à feu* impose au ministre de déposer les modifications proposées aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* à la Chambre des communes et au Sénat. Les propositions sont ensuite envoyées aux Comités compétents de la Chambre des communes et du Sénat qui peuvent décider d'étudier les propositions et de faire rapport.

Dans le cas présent, le solliciteur général a proposé des modifications aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* le 13 juin 2003. Les détails sur les modifications proposées sont disponibles sur le site Web du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile :

http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/news/20030613_f.asp

2.8.3 Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes a examiné les modifications proposées aux règlements le 23 octobre 2003. Le commissaire aux armes à feu s'est joint à l'ancien solliciteur général lorsque celui-ci s'est présenté devant le Comité au cours de son examen du Budget supplémentaire des dépenses en mai et du Budget principal des dépenses en octobre 2003. Le Comité de la Chambre des communes n'a fait aucune recommandation à la suite de ses examens. Les délibérations du Comité de la Chambre des communes sont disponibles sur le site Web du Parlement :

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=1101415

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=1127328

http://www.parl.gc.ca/InfoCom/PubDocument.asp?DocumentID=917367

2.8.4 Comité des affaires juridiques et constitutionnelles

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a commencé l'examen des modifications proposées aux règlements le 29 octobre 2003. Les délibérations du Comité sont disponibles sur le site Web du Parlement aux adresses suivantes :

http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/16eva-f.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2&comm_id=11

Le Comité a présenté un rapport au Sénat le 6 novembre 2003, dans lequel il faisait deux recommandations. Une recommandation portait sur la présentation des résultats

des consultations aux participants à la consultation. L'autre proposait de garantir que les propriétaires d'armes à feu ne soient pas tenus d'assumer une partie disproportionnée des coûts du Programme des armes à feu par le biais de droits. Le rapport du Comité sénatorial est également disponible sur le site Web du Parlement :

http:///www.parl.gc.ca/37/2parlbus/commbus/senate/Com-f/rep/f/rep09nov03-f.htm

Les règlements proposés n'avaient pas encore été finalisés à la fin de l'exercice 2003-2004 en attente de la fin de l'examen entamé par la ministre associée.

Section 3 – Sommaire du rendement

Le CAFC n'a qu'un secteur d'activité qui consiste en l'administration du Programme canadien des armes à feu. Par conséquent, les dépenses prévues, les autorisations et les dépenses réelles pour l'exercice sont représentées uniquement au niveau du Programme. Le résultat stratégique auquel se reporte le présent document est énoncé dans le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004 du ministère de la Justice puisque, à l'époque, le CAFC faisait encore partie du Ministère.

À l'heure actuelle, le CAFC élabore une architecture des activités du Programme pour laquelle il adoptera une approche plus globale et se concentrera à la fois sur la sécurité publique et les activités de gestion du Programme des armes à feu. À l'avenir, les rapports au Parlement sur les résultats en matière de ressources et de rendement du Programme reposeront sur la nouvelle architecture des activités du Programme du CAFC.

Les dépenses prévues en 2003-2004 pour le résultat stratégique du CAFC sont les suivantes :

Résultat stratégique	*2003-2004*			
	Dépenses prévues	***Autorisations totales***	***Dépenses réelles***	***ETP***
Faire en sorte que les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales soient réduits au minimum	105.9 millions de dollars	116 millions de dollars	101,6 millions de dollars	309

Nota : (a) Les dépenses prévues de 113,1 M$ pour le CAFC dans le RPP du ministère de la Justice comprenaient 4,3 M$ pour l'ENSALA, qui a été par la suite transférée à la GRC, et 2,9 M$ pour les locaux administrés par TPSGC.
(b) Les autorisations totales reflètent le financement qui a été transféré du ministère de la Justice au CAFC. Cela comprend les régimes d'avantages sociaux des employés de 4,5 M$ et un ajustement de 0,1 M$ pour les augmentations découlant de négociations collectives.

Dépenses	Explication des écarts
Autorisations totales : 116 millions de dollars **Dépenses réelles :** 101,6 millions de dollars	L'écart de 14,4 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles résultait de ce qui suit : • réduction de 2,4 millions de dollars des dépenses discrétionnaires liées à l'embauche différée de personnel et imputables à la renégociation, au report et à la résiliation de contrats; • 9,6 millions de dollars de dépenses non engagées liées au projet d'élaboration du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) II; • réduction de 0,8 million de dollars des accords de contribution avec les provinces et les collectivités autochtones; • économies de 1,6 millions de dollars dans le régime d'avantages sociaux des employés résultant de dépenses moins élevées liées au salaire et d'un changement dans le traitement comptable des dépenses recouvrées par les partenaires fédéraux.

Les résultats atteints et les leçons apprises sont les suivants :

Résultat stratégique Faire en sorte que les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales soient réduits au minimum.		
Résultats intermédiaires Les résultats intermédiaires du CAFC consistent à augmenter à la fois la délivrance de permis aux particuliers et aux entreprises ainsi que l'enregistrement des armes à feu.		
Résultats immédiats Des mécanismes sont en place pour garantir que la délivrance de permis et l'enregistrement sont efficaces et qu'il y a eu une sensibilisation accrue aux répercussions des armes à feu sur la sécurité publique.		
Plans	**Priorités**	**Résultats**
Réduction des coûts et amélioration de la gestion	• Déplacement de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* à la GRC du CAFC	• L'ENSALA a été déplacée à la GRC afin de mieux aligner les opérations d'application de la loi.
	• Rationalisation et regroupement des opérations à l'administration centrale	• Les fonctions de l'administration centrale d'Edmonton ont été fusionnées avec les opérations d'Ottawa, ce qui a abouti à une réduction des coûts et une amélioration de la gestion.
	• Regroupement des bureaux de traitement (bureaux de traitement du Québec et de Miramichi)	• Les deux bureaux de traitement ont été fusionnés afin de réduire les coûts et de maintenir la qualité du service. Les économies sont estimées à 2 millions de dollars par an.
	• Élaboration d'un Plan d'amélioration continue	• Un PAC a été élaboré afin d'améliorer la gestion du Programme grâce à une approche selon trois axes

	(PAC) pour produire des gains d'efficacité permanents	qui comprend le ciblage de l'efficacité opérationnelle, l'amélioration du service à la clientèle et une meilleure conformité à la loi.
	• Établissement de mesures de rendement et de normes de coût nationales pour les partenaires de services provinciaux	• Les premières étapes ont été entreprises afin d'intégrer des mesures du rendement aux accords de contribution provinciaux de façon à atteindre les niveaux de rendement nationaux établis.
	• Restriction des modifications du système informatique à celles qui sont nécessaires pour améliorer l'efficacité du programme	• Les modifications du système informatique ont été limitées de façon à réduire les coûts.
Amélioration du service à la population	• Prolongation de l'enregistrement gratuit par Internet	• Les enregistrements gratuits par Internet ont contribué à l'enregistrement total de plus de 6,8 millions d'armes à feu.
	• Accès facile au service d'information téléphonique 1-800	• Les délais pour le centre d'appel 1-800 ont été réduits de 17 minutes à 2 minutes, ce qui se traduit par une meilleure satisfaction de la clientèle.
	• Traitement des demandes d'enregistrement dans les 30 jours suivant la réception et des demandes de permis dans les 45 jours	• Le CAFC a réussi à traiter les demandes dûment remplies en respectant les niveaux de service publiés.
	• Mise en œuvre d'un programme d'information ciblé afin d'aider les propriétaires d'armes à feu à se conformer aux exigences en matière de permis et d'enregistrement	• Le CAFC a lancé un programme de sensibilisation afin de maintenir et d'améliorer le contact avec ses clients. Des bulletins spéciaux et des caractéristiques améliorées du site Web avisaient les propriétaires d'armes à feu des nouveaux services améliorés du CAFC et facilitaient leur conformité à la *Loi sur les armes à feu*.
Renforcement de la responsabilisation et de la transparence	• Dépôt d'un rapport annuel au Parlement qui présente les informations complètes sur les finances et le rendement du Programme	• L'intégralité des coûts fédéraux du Programme ont fait l'objet d'un rapport au Parlement. Ces coûts ont diminué de moitié, passant à 100 millions de dollars par rapport à l'année de pointe 2000-2001. En outre, le CAFC est en train de préparer le *Rapport 2003 – commissaire aux armes à feu* qui sera son premier en tant que nouvel organisme.
	• Embauche d'un contrôleur	• Un contrôleur a été embauché et la capacité de gestion financière a été renforcée. De nombreux processus et pratiques financiers ont été mis en œuvre.
	• Présentation d'un plan annuel de vérification et d'évaluation de tous les principaux éléments du Programme à l'appui de l'élaboration d'un cadre global de gestion des risques pour le programme	• Le CAFC élabore un plan de vérification et d'évaluation pluriannuel afin de renforcer sa reddition de comptes aux Canadiennes et aux Canadiens.

Risques/défis	Leçons apprises
• Améliorer la conformité et maintenir la confiance du public à l'égard des avantages du Programme.	• La disposition relative à l'enregistrement gratuit des armes à feu par Internet et l'utilisation accrue des services en ligne (c'est-à-dire les cessions) pour les particuliers et les entreprises a amélioré la conformité et réduit les coûts de fonctionnement. • Les avantages du Programme des armes à feu seront réalisés sur de nombreuses années, au fur et à mesure de l'évolution des changements culturels et organisationnels. Le Programme n'est qu'un parmi les nombreux facteurs qui influent sur les crimes commis au moyen d'armes à feu. • Création de cadres de gestion, de rapport et de responsabilisation appropriés et transparence des activités du Programme grâce au dépôt au Parlement du RMR, du RPP et du Rapport du commissaire qui amélioreront la sensibilisation du public à l'égard des contributions du Programme aux collectivités sûres et en santé et à comment cet investissement dans la sécurité publique est géré.
• Variations des approches provinciales de prestation de services du Programme.	• L'établissement de normes nationales pour garantir une plus grande cohérence de la qualité du service dans tout le Canada est cruciale. Toutefois, ces normes doivent être sensibles aux différences régionales et aux responsabilités provinciales contenues dans la Loi.
• Mise en place d'une infrastructure améliorée des systèmes d'information dans un contexte législatif et réglementaire en évolution et incertain.	• La mise en œuvre d'améliorations importantes des systèmes et la passation de contrats avant l'adoption de la Loi et l'entrée en vigueur des règlements entraînent une plus grande complexité d'élaboration et l'augmentation des coûts. Les futures initiatives importantes en informatique seront retardées jusqu'à ce que le milieu opérationnel soit devenu plus sûr.
• Maîtrise des coûts du Programme tout en respectant les obligations législatives formulées dans la *Loi sur les armes à feu* et établissement d'une capacité ministérielle interne.	• La maîtrise des coûts du Programme est tributaire d'un milieu opérationnel raisonnablement stable, de relations de collaboration avec les partenaires du Programme, de la rationalisation permanente des pratiques de prestation des services et de l'effet de levier des investissements du Centre dans les solutions technologiques. • On peut renforcer la capacité de l'organisme et mettre en œuvre des cadres, processus et pratiques dans des délais serrés au moyen de ressources limitées si les priorités sont claires, et que le personnel est compétent et engagé.

Section 4 – Rendement de l'organisme

4.1 Introduction

Ce rapport tient compte du nouveau statut du CAFC en tant qu'organisme indépendant. Il prend en ligne de compte les plans et priorités établis pour le Programme canadien des armes à feu dans le Rapport sur les plans et priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice. Il tient compte en outre de la création de nouvelles structures de gestion et responsabilité ministérielles. Il reste certes du travail à faire dans ce secteur, mais ces structures sont en train de s'imbriquer et de constituer une solide fondation ministérielle pour le suivi et la mesure des résultats ainsi que la présentation de rapports à leur sujet.

Tout au long de 2003-2004, le nouveau CAFC, de concert avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, a continué à exécuter le Programme canadien des armes à feu. Voici un aperçu de certaines des principales réalisations du CAFC au cours de l'exercice 2003-2004.

4.2 Suite donnée aux recommandations de la vérificatrice générale

En décembre 2002, la vérificatrice générale a recommandé que le ministère de la Justice fournisse annuellement au Parlement des informations complètes, exactes et à jour sur les finances et la gestion du Programme canadien des armes à feu dans son Rapport ministériel sur le rendement.

Il recommandait de présenter entre autres l'information suivante :

- le coût intégral de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application du Programme canadien des armes à feu;
- toutes les recettes perçues et tous les remboursements effectués;
- les coûts et les recettes prévus jusqu'au moment où le Ministère prévoit que le Programme sera entièrement opérationnel, y compris des détails sur l'attribution de marchés pour des éléments importants du Système canadien d'information relativement aux armes à feu et le déplacement de certaines fonctions de l'administration centrale à Edmonton;
- les explications complètes pour les changements des coûts et des recettes et les modifications de l'ensemble du Programme.

Le gouvernement du Canada a accepté les quatre recommandations de la vérificatrice générale. En octobre 2003, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du ministère de la Justice comprenait les informations financières et sur le rendement relativement à l'historique des dépenses du Programme engagées par le gouvernement fédéral. Ce RMR continue de s'étendre sur la présentation antérieure, par le ministère de la Justice, d'information sur les finances et le rendement, y compris des détails sur l'impartition du Système canadien d'information relativement aux armes à feu.

4.3 Mise en œuvre du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu*

La mise en œuvre du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu*, qui a été annoncé en février 2003, a facilité la rationalisation de la gestion, amélioré le service à la clientèle, renforcé la responsabilisation et la transparence du Programme et recueilli des commentaires précieux à la suite des consultations avec les intervenants, les parlementaires et la population. Le Plan décrit 16 modifications au Programme dont 15 ont été menées à bien.

Réduction des coûts et amélioration de la gestion

- L'Équipe nationale du soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA) a été transférée aux Services de police nationaux qui sont administrés par la GRC afin de mieux harmoniser les opérations d'application de la loi.

- Les opérations de l'administration centrale du CAFC ont été rationalisées afin de réaliser des économies et d'améliorer la gestion en fermant l'administration centrale d'Edmonton et en regroupant les fonctions à Ottawa.

- Le regroupement des bureaux de traitement de Miramichi et de Québec a commencé à la fin 2003, dans l'intention de créer un Bureau central de traitement (BCT) unique à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Le regroupement, qui a été terminé au début 2004, devrait permettre d'économiser environ 2 millions de dollars par an tout en maintenant les niveaux de service actuels et en permettant au CAFC de conserver sa capacité bilingue.

- Le CAFC a élaboré un *Plan d'amélioration continue* afin d'améliorer la gestion du Programme canadien des armes à feu. Le Plan a trois objectifs : accroître l'efficacité des opérations du CAFC, améliorer les services à la clientèle et garantir une plus grande conformité à la loi. Chaque élément du Plan comporte un objectif spécifique en fonction duquel le CAFC peut mesurer son succès.

- En 2003-2004, le CAFC a pris les premières mesures pour élaborer des normes nationales de rendement en établissant des points de référence de service au moyen d'accords de contribution avec ses partenaires provinciaux.

- Les modifications du système information ont été limitées aux projets qui amélioreraient immédiatement l'exécution du Programme (p. ex., enregistrement en ligne) et réduiraient les coûts de fonctionnement.

Amélioration du service au public et aux utilisateurs d'armes à feu

- Les services du site Web du CAFC ont été améliorés afin de permettre aux propriétaires d'armes à feu de signaler des changements d'adresse et de vérifier l'état d'avancement de leurs demandes de permis et d'enregistrement

en ligne. Un autre service en ligne a été fourni afin de permettre la cession d'armes à feu sans restrictions entre des entreprises et des particuliers.

- Les améliorations du numéro de dépannage sans frais ont été achevées, ce qui s'est traduit par un service plus rapide pour les clients du CAFC. En règle générale, les délais ont été réduits, passant de 17 minutes à moins de deux minutes.

- À la fin 2003, le CAFC traitait les demandes d'enregistrement dûment remplies en respectant la norme de service de 30 jours suivant la réception. Les demandes de permis étaient traitées en respectant la norme de 45 jours, y compris le délai d'attente obligatoire de 28 jours prévu par la loi.

- En 2003-2004, le CAFC a mis en œuvre un programme de sensibilisation afin de maintenir et d'améliorer le contact avec sa clientèle. Le Programme utilise le site Web du CAFC et des bulletins spécialisés pour aviser les propriétaires d'armes à feu de nouveaux services améliorés du CAFC et les aider à se conformer aux exigences en matière d'enregistrement.

Observations importantes de parlementaires, d'intervenants et du public

- Le CAFC a tenu de nombreuses consultations avec les parlementaires, les intervenants et le public sur la conception et l'exécution du Programme canadien des armes à feu. Ces consultations ont traité de l'administration générale du Programme des armes à feu ainsi que des modifications proposées aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* que le gouvernement a déposées en juin 2003. Ces consultations se font selon deux axes, l'un consistant en réunions avec les intervenants et l'autre en consultations du public en ligne.

- Le Comité consultatif du Programme (CCP), qui compte 15 membres, a été constitué en juin 2003 et a tenu deux réunions au cours de l'année. Le CCP conseille le commissaire aux armes à feu au sujet de la conception et de l'exécution du Programme canadien des armes à feu. Il réunit des personnes spécialisées en sécurité publique, élaboration de politiques et administration de programmes, des personnes ayant de l'expérience des affaires et de l'industrie ainsi que des utilisateurs d'armes à feu. Les membres siègent de plein droit et non comme représentants ou délégués d'organisations hôtes.

Renforcement de la responsabilisation et de la transparence

- Les dépenses intégrales du gouvernement fédéral au titre du Programme canadien des armes à feu ont été pour la première fois signalées au Parlement dans le RMR 2002-2003 du ministère de la Justice. Les coûts annuels ont chuté à 100 millions de dollars en 2003-2004, ce qui est la moitié de ce qu'ils étaient pendant l'année de pointe, en 2000-2001.

- Le poste de chef de la direction financière a été créé en 2003 afin de renforcer la gestion financière du CAFC. Le chef de la direction financière coordonne la planification financière, l'établissement du budget, la présentation de rapports, l'enregistrement et le contrôle de toutes les transactions et ressources du CAFC, y compris la vérification et l'évaluation.

- Le CAFC prépare le *Rapport 2003 - commissaire aux armes à feu* concernant l'administration de la *Loi sur les armes à feu* qui sera déposé à la Chambre des communes à l'automne 2004. Il s'agira du premier rapport du CAFC en tant qu'organisme indépendant.

- Pour renforcer sa responsabilisation et sa transparence, le CAFC a constitué en 2003-2004 une Unité de la vérification et de l'évaluation et un Comité ministériel de vérification et d'évaluation présidé par le commissaire. À la fin 2003-2004, le mandat, les politiques de vérification et d'évaluation et un plan pluriannuel de vérification et d'évaluation étaient en cours d'élaboration.

4.4 Délivrance de permis et enregistrement des armes à feu

Tout au long de 2003-2004, le CAFC a continué de délivrer des permis aux particuliers et aux entreprises et d'enregistrer les armes à feu dans le cadre de ses opérations quotidiennes. Le sommaire suivant donne de l'information sur ces activités.

Délivrance de permis

Au 31 mars 2004, le Programme des armes à feu avait réalisé d'importants progrès dans le secteur de la délivrance de permis. À cette date, il y avait 1 975 279 permis d'armes à feu de particuliers valides, pour lesquels les demandeurs avaient passé les vérifications d'admissibilité nécessaires pour la possession et l'utilisation d'une arme à feu. Si on se fonde sur un total estimatif de 2,2 millions de propriétaires d'armes à feu, ceci signifie que presque 90 pour cent de tous les propriétaires d'armes à feu se sont conformés au règlement sur la délivrance de permis.

Statistiques sur la délivrance de permis en 2003-2004

En 2003-2004, le Programme des armes à feu a délivré plus de 130 000 permis d'armes à feu à de nouveaux demandeurs et à des demandeurs de renouvellements, constitués de particuliers et d'entreprises. Dans le cadre du processus de vérification d'admissibilité continue du Programme, les permis d'armes à feu qui sont délivrés font l'objet d'un suivi afin de garantir le maintien de la sécurité publique. En 2003-2004, l'amélioration des vérifications de sécurité et des vérifications d'admissibilité continue du CAFC ont entraîné le refus ou la révocation de 3 265 permis d'armes à feu pour des motifs de sécurité publique, ce qui a aidé à réduire le risque d'utilisation non sécuritaire d'armes à feu qui pourrait entraîner des actes de violence et des tragédies.

Enregistrement d'armes à feu

Les progrès dans le domaine de l'enregistrement des armes à feu se sont poursuivis en 2003-2004, année pendant laquelle près de 886 000 armes à feu ont été enregistrées. Si on ajoute ce nombre au total des enregistrements précédents (voir le tableau ci-dessous), on constate que les propriétaires canadiens d'armes à feu se conforment en grand nombre à la *Loi sur les armes à feu*. Plus de 6,8 millions d'armes à feu avaient été enregistrées au 31 mars 2004.

Tableau 1 : Nombre d'enregistrements d'armes à feu

Type d'enregistrement	1er avril 2003 – 31 mars 2004	Total au 31 mars 2004
Nombre d'armes à feu sans restrictions enregistrées	823 291	6 261 000
Nombre d'armes à feu à autorisation restreinte enregistrées	42 098	368 093
Nombre d'armes à feu prohibées enregistrées	20 567	210 118
Total des armes à feu enregistrées	**885 956**	**6 839 211**

Pour garantir que le Système canadien d'information relativement aux armes à feu comprend des renseignements exacts à l'appui du travail des organismes d'application de la loi, le CAFC a renforcé et encouragé le Réseau national de vérificateurs. Les membres bénévoles du Réseau sont disponibles pour confirmer les renseignements essentiels de l'arme à feu, y compris le type, la marque, le modèle et d'autres caractéristiques pour la cession de toute arme à feu.

Les statistiques actuelles sur la conformité pour les permis de particuliers et d'entreprises et les armes à feu enregistrées sont disponibles sur le site Web du CAFC :

http://www.cfc-cafc.gc.ca/fr/general_public/program_statistics/default.asp

4.5 Collectivités autochtones

Le CAFC tient résolument à la participation des Autochtones à l'administration du Programme canadien des armes à feu. Le CAFC collabore avec les organisations et les collectivités autochtones à l'amélioration de la sécurité grâce à l'éducation, à la formation et à des examens sur le maniement, l'entreposage et l'utilisation d'armes à feu et à la fourniture d'aide pour la délivrance de permis et l'enregistrement.

Le Programme des armes à feu reconnaît les circonstances uniques des peuples autochtones. Par exemple, le *Règlement d'adaptation visant les armes à feu des peuples autochtones* a pour but d'aider à assurer la conformité tout en conservant les exigences de sécurité en vertu de la Loi.

En 2003-2004, le CAFC a conclu plusieurs accords de contribution avec les organisations autochtones. Ainsi, un accord avec le service de police Nishanawbe-Aski a facilité l'affectation d'un préposé régional des armes à feu des Premières nations. Ceci s'est traduit par l'amélioration de l'accès aux services des armes à feu parmi les collectivités des Premières nations du nord de l'Ontario.

Une autre approche de la sécurité des armes à feu communautaire est représentée par le partenariat qu'a conclu le CAFC avec Tribal Chiefs Ventures Inc. Dans le cadre de ce projet, la collectivité et les professionnels peuvent contribuer à l'élaboration d'un

programme scolaire en réserve pour la sécurité des armes à feu et de la chasse. En outre, la Red Sky Métis Independent Nation a poursuivi sa relation de collaboration avec le CAFC en dispensant une formation en sécurité des armes à feu et en faisant passer des examens à ce sujet, en fournissant de l'aide pour les demandes de permis d'armes à feu et d'enregistrement et en assurant la vérification des armes à feu pour plus de 3 000 Autochtones et non-Autochtones vivant dans des endroits urbains, ruraux et éloignés du nord-ouest de l'Ontario.

4.6 Secteur des opérations

Le Secteur des opérations du CAFC est chargé de la prestation des services du Programme des armes à feu. Tout au long de 2003-2004, ce secteur a fait l'objet d'une réorganisation; placé sous un chef principal des opérations, il comprend le Registre des armes à feu, la Direction de la délivrance des permis et le Bureau central de traitement ainsi que les services connexes à la technologie de l'information. Grâce à cette restructuration, tous les éléments opérationnels du Programme ont été regroupés afin d'améliorer les services à la clientèle et de réaliser de plus grands gains d'efficacité. Cette amélioration de la structure de gestion était la première étape de l'amélioration des services aux Canadiennes et Canadiens.

Le Secteur des opérations s'est engagé à poursuivre l'amélioration de ses services. À la lumière des consultations avec les intervenants entreprises à l'automne 2003, les Opérations ont entrepris un travail afin d'améliorer les services à la clientèle, ce qui a permis aux propriétaires d'armes à feu de satisfaire plus facilement aux exigences en matière de permis et d'enregistrement de la *Loi sur les armes à feu*.

Les normes de service publiées pour les demandes de permis et d'enregistrement ont été respectées, même si le volume d'enregistrements était élevé. Les services en ligne ont gagné en popularité avec la clientèle, et l'amélioration de la prestation en ligne continue à être prioritaire. Parallèlement, les Opérations maintiennent leur engagement à garantir que les clients qui demandent des services par téléphone reçoivent également un bon service; à cette fin, les délais pour les appels continuent d'être vérifiés et des mesures sont prises pour garantir que les niveaux de service pour toutes les demandes de renseignements demeurent élevés.

4.7 Services de technologie de l'information

Depuis l'annonce du *Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu*, le CAFC a amélioré la prestation des services et prolongé l'accès par Internet, ce qui a permis de respecter la date limite d'enregistrement du 30 juin 2003 (qui comprend la période de grâce) qui a résulté en l'enregistrement de plus de 6,8 millions d'armes à feu. Cette date marquait le début de l'élaboration d'un plus grand nombre d'améliorations des services à la clientèle en ligne, notamment la cession par les entreprises d'armes à feu sans restrictions, la vérification de l'état d'avancement de la demande et les mises à jour d'adresses. Ces modifications ont été apportées en réponse à des recommandations faites par les propriétaires et les entreprises d'armes à feu au cours du processus de consultation.

En 2003-2004, des efforts considérables ont été consentis pour l'élaboration d'une organisation de TI disposant d'une capacité opérationnelle suffisante pour maintenir et améliorer la réponse aux besoins permanents de services de TI du Programme. Dans le cadre de cet investissement, d'autres travaux ont été entrepris pour garantir que les interfaces existantes avec les services des finances, des ressources humaines et juridiques étaient maintenues, pendant que le CAFC commençait à élaborer sa propre plateforme pour un réseau interne de services de TI.

Dans le cadre de la rationalisation des pratiques administratives et opérationnelles, le CAFC a poursuivi son travail pour la mise en œuvre de la stratégie d'impartition pour les activités relatives à la solution d'un réseau de TI et opérationnelles à l'appui de l'administration et de la prestation des services du Programme. Cependant, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF II) ont été affectées par les retards survenus dans l'adoption des modifications à la Loi et aux règlements. Par conséquent, l'élaboration et la mise en œuvre définitives de la nouvelle solution opérationnelle de le TI ont été mises en attente pendant que les modifications aux règlements étaient menées à terme.

4.8 Politiques et consultation

En 2003-2004, plus de 850 lettres de réponse ont été préparées pour la ministre et plus de 70 lettres ont été rédigées par le CAFC afin de répondre aux intérêts et aux préoccupations à l'égard du Programme soulevés par les intervenants et le grand public.

En 2003-2004, les intervenants ont partagé leur point de vue dans le cadre de consultations officielles qui se sont tenues à Montréal, Calgary, Moncton, Toronto et Ottawa. Les intervenants ont également présenté leur point de vue en direct par l'entremise du site Web de consultation du CAFC. Ces opinions ont servi à élaborer des initiatives relatives au Programme. Ces initiatives comprennent un *Plan d'amélioration continue* pour la prestation de services et des modifications aux règlements proposés (c'est-à-dire le projet de loi C-10A) afin de rationaliser certains processus et d'accroître l'efficacité de l'exécution du Programme.

Le contrôle des armes à feu, y compris la prévention des crimes commis au moyen d'armes à feu, présentent un intérêt international autant que national. En 2003-2004, le CAFC a participé à des négociations devant aboutir à la ratification de l'engagement international du Canada à l'égard des armes à feu et d'autres initiatives telles que l'Organisation des États américains, les Nations Unies et les pays du G-8.

La création du Centre des armes à feu Canada, le 14 avril 2003, a également abouti à la création d'un Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP). Conformément à l'engagement pris par le CAFC d'accroître la transparence du Programme, 142 demandes d'AIPRP ont été traitées en 2003-2004 pour donner suite aux intérêts des intervenants.

Le CAFC fournit un soutien à la ministre relativement à sa responsabilité envers le Parlement et la population pour l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et le Programme canadien des armes à feu. En 2003-2004, le CAFC a donné suite à trente-cinq réponses ministérielles relatives à des demandes ou questions précises soulevées

au Parlement. Des réponses à deux pétitions présentées par des députés ont également été préparées. Une réponse à une question concernant les délibérations du Sénat sur le système informatique du « registre des armes à feu » a également été rédigée.

4.9 Communications et affaires publiques

La constitution du CAFC comme organisme indépendant a eu trois effets importants sur ses activités en matière de communications et d'affaires publiques. En premier lieu, le CAFC a dû se doter de la capacité de communication. Deuxièmement, la mise en œuvre de la *Politique sur les communications du gouvernement du Canada* a dû être abordée. En dernier lieu, le CAFC a élaboré une image de marque ministérielle conformément au *Programme de coordination de l'image de marque*.

En 2003, les travaux de remaniement du site Web du CAFC ont commencé conformément à la *Politique sur les communications* et aux *Normes et directives pour la normalisation des sites Internet* du Conseil du Trésor. Le site Web du CAFC est un outil important pour fournir de l'information sur le Programme et des services efficaces au public. Rien qu'en 2003-2004, le site Web du CAFC a reçu environ 600 000 visites.

Une partie de la fonction de communication assurée par le CAFC comprend des réponses aux demandes de renseignements des députés et les réponses aux préoccupations des électeurs. En juin 2003, le CAFC a élaboré un livret intitulé *Franc-parler concernant le Programme canadien des armes à feu* qui a été distribué à tous les députés. Il fournit des faits, des chiffres et des messages clés sur le Programme à l'intention des députés.

En 2003-2004, le CAFC a adopté une vaste gamme d'activités dans la perspective d'informer les Canadiennes et Canadiens au sujet des exigences de la *Loi sur les armes à feu* et du Programme en général. Par exemple, un certain nombre de bulletins ont été publiés pour des publics spécialisés (c'est-à-dire la police, les procureurs et les entreprises d'armes à feu, etc.) afin de les tenir au courant des nouvelles activités du Programme telles que le dépôt des modifications aux règlements. L'année dernière, le CAFC a répondu à plus de 30 000 demandes de renseignements publiques par courrier électronique et courrier de surface.

4.10 Finances et administration

Par suite du transfert de la responsabilité pour le Programme des armes à feu du ministre de la Justice au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la constitution subséquente du Centre des armes à feu Canada en tant qu'organisme, le CAFC a dû relever de nombreux défis, car il ne disposait pas de l'infrastructure de soutien indépendante nécessaire pour fonctionner comme ministère autonome. En collaboration avec les organismes centraux, le CAFC a fait en sorte qu'il satisfasse à toutes les exigences en matière de présentation de rapports, afin qu'il dispose de ses propres états financiers distincts dans les comptes publics du Canada. Le financement du Programme a été retiré du ministère de la Justice et placé dans des crédits parlementaires distincts établis pour le Centre.

À l'époque où le CAFC était transféré du ministère de la Justice, l'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA) était transférée aux Services de police nationaux de la GRC. En collaboration avec les organismes centraux et la GRC, le CAFC a fait en sorte que la transition se fasse sans heurts et que la GRC rendra compte des transactions financières et présentera les états financiers pour l'ENSALA.

Afin de renforcer sa responsabilisation et sa transparence, le CAFC a établi en 2003-2004 un Comité ministériel de vérification et d'évaluation présidé par le commissaire et une unité de vérification et d'évaluation. À la fin de 2003-2004, le mandat, les politiques et un plan pluriannuel de vérification et d'évaluation étaient en cours d'élaboration.

Le CAFC a conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Justice pour la prestation de systèmes intégrés de ressources financières et humaines. Au fur et à mesure qu'il acquiert de l'expérience relative au fonctionnement indépendant et que le gouvernement évolue vers des services communs partagés, le CAFC continuera d'examiner les méthodes les plus rentables pour accéder à ces services.

4.11 Ressources humaines

Comme le CAFC a obtenu le statut de ministère, il a dû élaborer et mettre en œuvre des capacités et des politiques internes en matière de ressources humaines. Parmi les jalons qu'il a atteints au cours de l'exercice dernier, il convient de signaler la signature de l'Entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation. Selon cette entente, le CAFC s'engage à exercer les pouvoirs de dotation de l'organisation d'une façon qui garantit que le principe global du mérite et des valeurs de la fonction publique sera respecté, conformément aux principes de gestion et de prestation de services. Des directives et des lignes directrices ont également été élaborées à l'égard de l'emploi pour une période déterminée, de la procédure de règlement des griefs, de l'évaluation du rendement et de la reconnaissance des employés.

Le CAFC a tenu la première réunion du Comité de consultation patronale-syndicale en novembre 2003. Le mandat a été établi et des réunions sont prévues trois fois l'an.

Un Comité des RH a également été constitué et son mandat consiste à examiner les questions d'importance stratégique pour le CAFC à l'égard de la gestion des ressources humaines. Le mandat a été approuvé et les réunions se tiennent une fois par mois.

Section 5 – Rendement financier
Aperçu et tableaux

5.1 Survol des coûts pour une période de dix ans

À sa création, le Programme des armes à feu, auquel participent plusieurs ministères et plusieurs ordres de gouvernement, était doté d'une structure et d'un régime administratif complexes. La gestion de ces complexités s'exerçait dans un environnement survolté et dans des délais très serrés pour l'enregistrement et la délivrance de permis, ce qui a entraîné des dépenses considérables. Le tableau qui suit montre les coûts engagés pour le CAFC depuis sa création. Les coûts ont énormément diminué depuis 2000-2001 lorsque les coûts s'élevaient à 200 M$. Les coûts de fonctionnement annuels ont diminué d'environ la moitié depuis l'année de pointe. On s'attend à ce que les coûts diminuent davantage au cours des prochaines années au fur et à mesure que les initiatives résultant de l'examen par le gouvernement et le plan d'amélioration continue seront mis en œuvre.

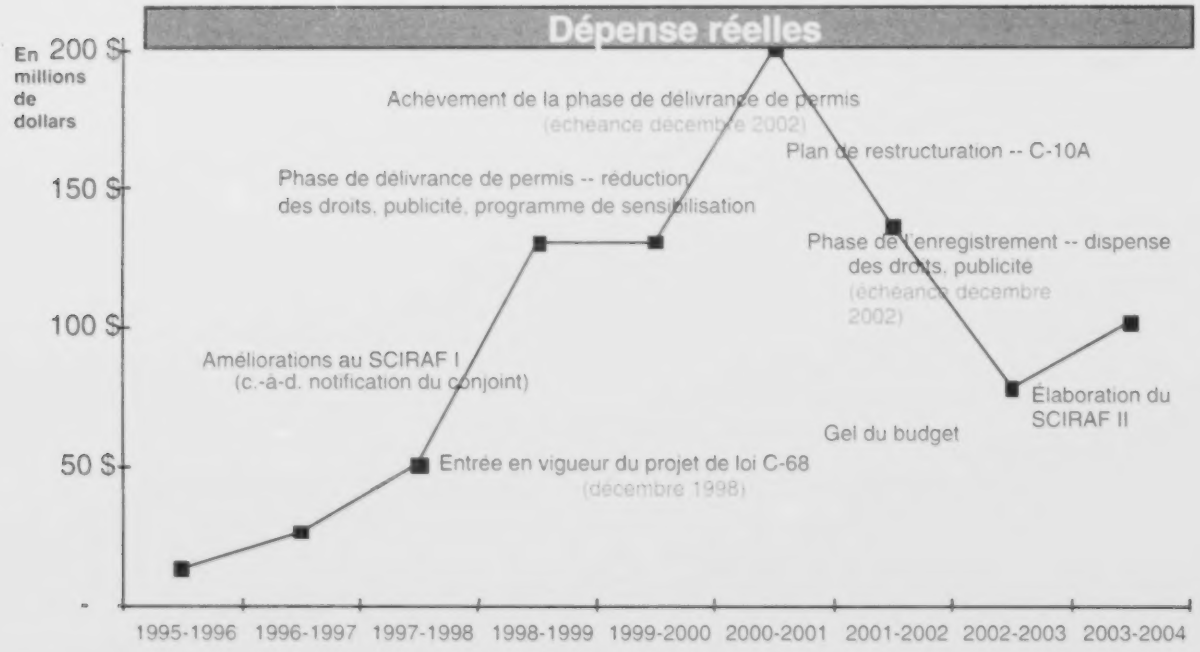

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Dépenses réelles (M$)	12,8 $	26,1 $	50,3 $	130,8 $	131,2 $	200,3 $	136,6 $	78,2 $	101,6 $

5.2 Tableaux financiers

Les prochains tableaux indiquent ce qui suit :

- les habitudes de dépenses pour les initiatives soulignées dans le document; et
- la comparaison des dépenses par initiative et par secteur d'activité durant l'année de référence.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Administration du Programme canadien des armes à feu	2003-2004 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
7	Dépenses de fonctionnement	84,9	94,9	82,9
8	Contributions	16,5	16,5	15,7
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,5	4,5	2,9
(S)	Remboursements de montants crédités aux recettes des années précédentes	0,0	0,1	0,1
(S)	Dépenses de produits de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,0	0,0
	Total du Ministère	**105,9**	**116,0**	**101,6**

Nota : *1. Les dépenses prévues représentent des besoins prévus énoncés dans le Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice pour 2003-2004, moins le montant transféré à la GRC pour l'administration de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu.*

2. Les autorisations totales pour 2003-2004 représentent les autorités transférées au ministère de la Justice dans le budget supplémentaire des dépenses, y compris le montant reporté de 10 millions de dollars de fonds non utilisés en 2002-2003.

3. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas le droit pour les locaux de TPSGC qui est transféré à ce ministère dans le budget principal des dépenses.

Ventilation des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité

Secteur d'activités	2003-2004 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Administration du Programme canadien des armes à feu	89,4	99,5	85,9
Total des dépenses de fonctionnement	**89,4**	**99,5**	**85,9**

Nota : *Exclut les paiements de transfert qui figurent au tableau 6. Comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.*

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues comparées aux dépenses réelles du Ministère, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	RASE	Contributions	Total Dépenses brutes	Remboursement de montants crédités aux recettes	Moins recettes disponibles	Dépenses totales nettes
Administration du Programme canadien des armes à feu								
Dépenses prévues		84,9	4,5	16,5	105,9	0,0	0,0	105,9
Autorisations totales		*94,9*	*4,5*	*16,5*	*115,9*	*0,1*	*0,0*	*116,0*
Dépenses réelles	**309**	**82,9**	**2,9**	**15,7**	**101,5**	**0,1**	**0,0**	**101,6**

NOTA : *Les ETP (équivalents temps plein) connexes à l'administration du Programme canadien des armes à feu dans d'autres ministères fédéraux ne sont pas inclus, car il ne s'agit pas d'employés du Centre des armes à feu Canada.*

Tableau 3 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues comparées aux dépenses réelles du ministère, par secteur d'activité (en millions de $)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004	Dépenses réelles 2003-2004
Administration du Programme canadien des armes à feu	136,6	78,3	105,9	116,0	101,6
Total	**136,6**	**78,3**	**105,9**	**116,0**	**101,6**

NOTA : *Les dépenses réelles pour 2001-2002 et 2002-2003 sont fournies à titre d'information et comprennent les dépenses pour l'Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu qui a été transférée à la GRC à partir de l'exercice 2003-2004. Les montants ont été inclus aux dépenses totales signalées par le ministère de la Justice dans les états des comptes publics et des Rapports ministériels sur le rendement.*

Tableau 4 : Recettes

Secteur d'activité	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes réelles 2003-2004
Administration du Programme canadien des armes à feu	14,3	15,6	16,3	16,4
Recettes totales portées au Trésor	**14,3**	**15,6**	**16,3**	**16,4**

NOTA : *Les recettes réelles pour 2001-2002 et 2002-2003 sont fournies à titre d'information. Ces montants ont été inclus dans les recettes totales signalées par le ministère de la Justice.*

Tableau 5 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004	Dépenses réelles 2003-2004
Administration du Programme canadien des armes à feu	6,5	4,6	4,5	4,5	2,9
Total des paiements législatifs	**6,5**	**4,6**	**4,5**	**4,5**	**2,9**

Nota : *Les dépenses réelles pour 2001-2002 et 2002-2003 sont fournies à titre d'information seulement, car la contribution du CAFC aux régimes d'avantages sociaux des employés était incluse dans les calculs globaux du ministère de la Justice.*

Tableau 6 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Autorisations totales 2003-2004	Dépenses réelles 2003-2004
CONTRIBUTIONS					
Administration du Programme canadien des armes à feu	**35,3**	**17,4**	16,5	**16,5**	**15,7**
Total des contributions	**35,3**	**17,4**	**16,5**	**16,5**	**15,7**
Total des paiements de transfert	**35,3**	**17,4**	**16,5**	**16,5**	**15,7**

Nota : *Les dépenses réelles pour 2001-2002 et 2002-2003 sont fournies à titre d'information.*

Paiements de transfert par initiative (en millions de dollars)	**2003-04**		
	Dépenses prévues	**Dépenses réelles**	**Augmentation/ baisse**
Contributions			
Organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres	0,6	0,2	(0,4)
Accordées aux provinces	15,9	15,5	(0,4)
Total des paiements de transfert (3)	**16,5**	**15,7**	**(0,8)**

Tableau 7 : Passif non comptabilisé

Passif non comptabilisé

	Montant
Réclamations imminentes	21,8 M$
Total du passif non comptabilisé	**21,8 M$**

Nota : *La section 6.5 Renseignements sur les dépenses du projet relève 32 millions de dollars en frais de retard comme passif éventuel qui est inclus dans le coût total estimatif actuel du Projet de renouvellement du SCIRAF. Sur ce montant, 18,2 millions de dollars sont connexes à l'exercice 2003-2004 et ont été signalés comme passif non comptabilisé, de même que 3,6 millions de dollars supplémentaires pour d'autres postes relatifs à la portée de l'élaboration de systèmes pour un total de 21,8 M$.*

Tableau 8 : Coût net du Programme en 2003-2004

	($ millions)
Dépenses (budgétaire brut et non budgétaire brut)	101,6
Plus: Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2,6
Cotisations représentant la part des employés aux primes d'assurance et les frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique).	1,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,0
Autres coûts liés au Programme non remboursés par le CAFC (voir Tableau 11 pour plus de détails)	14,6
Sous-total	120,6
Moins: Recettes non disponibles	(16,4)
Coût net du Programme pour 2003-2004	104,2

Tableau 9 : Droits d'utilisation externe

Le Centre des armes à feu Canada reçoit des demandes de permis de particuliers et d'entreprises, de certificats d'enregistrement, d'autorisations et de confirmations. Une demande de permis d'armes à feu ou de certificat d'enregistrement doit être accompagnée du droit prescrit (article 54 de la *Loi sur les armes à feu*). Ces droits sont de ce fait des droits de demande plutôt que des droits pour un service, étant donné qu'ils doivent être versés au moment où la demande est présentée. Pour de plus amples renseignements concernant le *Règlement sur les droits applicables aux armes à feu* visitez : http://lois.justice.gc.ca/fr/F-11.6/DORS-98-204/index.html. Les demandes de renseignements sur les droits peuvent être présentées aux bureaux des CAF compétents ou au Bureau central de traitement à Miramichi (Nouveau-Brunswick). L'Administration centrale du CAFC à Ottawa peut également répondre à des demandes de renseignements sur les droits par la correspondance avec la clientèle. De même,

divers groupes (juridique, finances et opérations) peuvent également être impliqués dans des demandes de renseignements de deuxième niveau.

Nom de l'activité d'imposition de droits	Type de droits	Autorisation d'établissement des droits (p. ex., législatif et réglementaire)	Recettes réelles 2003-2004 (en milliers de dollars) a)	Consultation et analyse b)	Norme de service
Permis pour entreprises	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	546	Le processus de consultation auprès des clients a été achevé à l'été 2003	
Permis pour particuliers	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	7 163	Le processus de consultation auprès des clients a été achevé à l'été 2003	45 jours
Certificats d'enregistrement	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	4 607	Le processus de consultation auprès des clients a été achevé à l'été 2003	30 jours
Autorisations	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	266	Le processus de consultation auprès des clients a été achevé à l'été 2003	
Confirmations au titre du paragraphe 35 (1) de la *Loi sur les armes à feu*	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	3 666	Le processus de consultation auprès des clients a été achevé à l'été 2003	
Généralités – documents de remplacement	Privilège	*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*	103		

Nota : *a) Tous les montants sont nets des remises de l'année en cours.*
b) Les consultations sur les projets de règlements ont été menées avec les autorités provinciales, particulièrement avec les contrôleurs des armes à feu; les ministères fédéraux contribuant à la mise en œuvre de la nouvelle loi, en particulier la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada; des représentants des services de police et des associations de policiers; des représentants de groupes œuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité publique et de conservation de la faune ainsi que des entreprises d'armes à feu.

Tableau 10 : Initiatives horizontales

Nom de l'initiative horizontale :	**Nom du ministère directeur :**
Programme canadien des armes à feu	Centre des armes à feu Canada
Date de fin de l'initiative horizontale :	**Financement total accordé par le gouvernement fédéral :**
Permanent	1,007 milliard de dollars à partir de l'exercice 1995-1996 jusqu'à 2004-2005 (CAFC)

Description de l'initiative horizontale :

Réduire le nombre de tragédies, de blessures ou de décès accidentels attribuables aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu en resserrant le contrôle des armes à feu.

Résultat(s) commun(s) :

Sécurité dans les foyers et dans les rues au Canada

Structure(s) de gouvernance :

- *Projet de loi C-68 « Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes »* : définit le rôle du ministre fédéral, du directeur et des contrôleurs des armes à feu.
- *Projet de loi C-10A Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu : établissait* le rôle de commissaire aux armes à feu.
- Décret en Conseil 2003-0556, approuvé le 11 avril 2003 : transférait les responsabilités de la reddition de comptes pour le Programme canadien des armes à feu du ministre de la Justice au solliciteur général.
- Décret en Conseil 2003-0555 approuvé le 11 avril 2003 : ajoutait le Centre des armes à feu Canada à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* comme organisme distinct au sein du portefeuille du Solliciteur général.
- Décret en Conseil 2003-0794 daté du 29 mai 2003 : établissait et désignait le poste de commissaire aux armes à feu comme « chef » du Centre.

Partenaires fédéraux associés au Programme	**Attribution**	**Dépenses prévues pour 2003-2004**	**Dépenses réelles en 2003-2004**	**Résultats prévus / atteints pour 2003-2004**
Ministère des Affaires étrangères et ministère du Commerce international	$ Permanent	40-45 K$	40 K$	Le CAFC collabore avec Affaires étrangères Canada afin de s'assurer que les engagements internationaux du Canada respectent ses priorités internes relatives aux armes à feu. Le ministère du Commerce international (CICan) délivre les permis requis pour exporter et importer des armes à feu en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.
Ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada)	$ Permanent	0,3 M$	0,3 M$	Le CAFC et la SPPCC collaborent étroitement afin de s'assurer que la ministre, les parlementaires et les principaux administrateurs gouvernementaux ont les outils et l'information nécessaires à l'exécution de leurs responsabilités envers le Programme des armes à feu. Des ressources permanentes annuelles de 266 000 $ ont été transférées du ministère de la Justice au ministère de la SPPCC à l'appui des fonctions intégrées relatives au CAFC et au Programme des armes à feu.

Ministère de la Justice (MJ)	$ Permanent	1,2 M$	1,4 M$	Le MJ offre au CAFC des conseils juridiques ainsi que des services de rédaction et de litiges au CAFC. Le ministre de la Justice est responsable du *Code criminel*, y compris la Partie III (Armes à feu et autres armes). Le CAFC rembourse au MJ ces coûts indirects (environ 0,8 M$ en 2003-2004). Les systèmes ministériels du CAFC sont logss dans les systèmes centraux du MJ. Le MJ a convenu de fournir le soutien aux systèmes pour ce qui est des ressources financières, des ressources humaines, des services de la paye, etc., jusqu'à ce que le CAFC ait mis en place ses propres systèmes. Le MJ a convenu de supporter ces coûts pour 2003-2004 (550 000 $), mais il recouvrera ces dépenses auprès du CAFC à partir de l'exercice 2004-2005. À la fin de l'exercice 2003-2004, on a séparé les données (financières, RH, etc.) du CAFC de celles du MJ; par conséquent, le CAFC peut maintenant interfacer avec les organismes centraux indépendamment du MJ.
Service correctionnel du Canada (SCC)	$ Permanent	7,8 M$	7,8 M$	Le SCC dépose, avec les autres organismes centraux, un Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations annuel qui permet d'évaluer les besoins en ressources pour les locaux et les contrevenants en fonction d'une prévision de l'incidence potentielle de la législation existante et de la nouvelle législation. Selon ce plan, le SCC prévoit avoir besoin de loger l'équivalent d'environ 275 détenus pour des condamnations, en vertu du *Code criminel*, portant sur des infractions relatives aux armes à feu. Le SCC n'est pas en mesure d'identifier et de suivre le type et le nombre de contrevenants ni de donner le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu.
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	$ Permanent	6,1 M$	6,1 M$	La plateforme de technologie de l'information du CAFC, le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, fonctionne dans tout le Canada sur le réseau informatique sécurisé de la GRC. Le laboratoire judiciaire de la GRC, section des armes à feu, fournit au directeur un appui technique sur les armes à feu, notamment sur la classification et la description des armes à feu. Le laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence des armes à feu (TRAF), un outil de recherche encyclopédique élaboré par la GRC qui fournit des données graphiques et narratives quant à la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le Programme utilise le TRAF pour correctement identifier et classifier les armes à feu. Suite à la sanction royale du projet de loi C-10A, le poste de directeur ainsi que le Registre canadien des armes à feu ont été transférés au CAFC, en date du 1er août 2003.
GRC – Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu (ENSALA)*	$ Permanent	4,6 M$	4,5 M$	ENSALA est un service spécialisé relevant des services nationaux de police, au sein de la GRC. L'ENSALA est un réseau de policiers à l'échelle du Canada qui appuie les enquêtes et les enquêteurs de la police sur l'utilisation criminelle des armes à feu, y compris le trafic et la contrebande d'armes à feu illégales. Depuis le transfert d'ENSALA en 2003-2004 du CAFC à la GRC, la GRC est responsable de la gestion et de l'administration d'ENSALA.

Commission nationale des libérations conditionnelles	$ Permanent	0,9 M$	0,9 M$	Les besoins sont liés aux modifications au *Code criminel* découlant de l'adoption des dispositions législatives sur les armes à feu. On reconnaît que les contrevenants coupables d'infractions commises avec une arme à feu purgeront des peines plus longues, ce qui signifie davantage d'examens en vue d'une libération conditionnelle.
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	$ Permanent	2,7 M$	2,7 M$	TPSGC gère l'enveloppe des installations au nom du gouvernement du Canada. Les cotisations pour les installations sont retenues par les organismes centraux pour que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux, etc. De plus, le TPSGC fournit, sur place, une équipe de projet dans le but de fournir un soutien en ce qui a trait aux questions contractuelles.
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	$ Permanent	2,1 M$	2,1 M$	L'ASFC atteste les déclarations des non-résidents, prélève les droits relatifs aux permis temporaires des non-résidents et s'assure que les non-résidents qui importent des armes à feu au Canada détiennent le permis approprié et un certificat d'enregistrement pour chaque arme à feu importée. L'ASFC a attesté 75 737 déclarations de non-résidents et prélevé 3,6 M$ en droits au nom du Centre des armes à feu Canada.
Autres	$ Permanent	1,9 M$	1,9 M$	Les ministères qui suivent ne participent pas couramment à l'exécution du Programme des armes à feu : Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Commissariat à l'information, Commissariat à la protection de la vie privée et Secrétariat du Conseil du Trésor. **DRHC** a procédé à la première dotation des postes au Bureau central de traitement (BCT) au nom du CAFC, et les coûts directs engagés lui ont été remboursés. Le CAFC a pris en charge la gestion directe du BCT (personnel et activités sur place) en 2001-2002. En 2003-2004, le CAFC a conclu un marché avec DRHC dans le but de fournir des services de soutien relatifs à la production de cartes, à l'Unité de traitement des données au BCT. Le CAFC a remboursé DRHC un montant d'environ 14 000 $ pour ce service. De plus, DRHC a engendré des coûts indirects de 9 000 $ liés aux coûts des indemnités de départ et de formation d'anciens employés. Aucun autre besoin (coûts directs et indirects) n'est prévu par les ministères successeurs de DRHC, Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le **Commissariat à l'information** signale des dépenses annuelles prévues de 85 200 $ en prévision d'enquêtes pour des plaintes de personnes demandant des renseignements sur le registre des armes à feu en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le **Commissariat à la protection de la vie privée** n'a signalé aucune dépense liée à l'enquête sur les plaintes portant sur le Programme des armes à feu. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. En 2003-2004, le coût estimatif pour ces primes et dépenses pour le CAFC était de 1,8 million de dollars. Auparavant, ces dépenses étaient signalées dans le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice. Cette contribution est exclue du calcul du régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.

	Total : $ Permanent	**Total :** 27,6 M$	**Total :** 27,7 M$		

Commentaires sur les variations : voir les commentaires ci-haut.

Résultats obtenus par les partenaires de l'extérieur de l'administration fédérale :

Le CAFC, en collaboration avec les provinces, a élaboré des modèles de prestation de services permettant aux provinces de réaliser les activités relatives au Programme dans leur administration. Les priorités de financement et les activités seront axées sur l'exécution et l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et du Programme canadien des armes à feu qui en découle. L'exécution du Programme comprend, entre autres, les activités suivantes :

- délivrance, renouvellement et révocation de permis d'armes à feu;
- approbation de certains types de cession d'armes à feu;
- délivrance d'autorisations de transport et d'autorisations de port;
- inspection des entreprises d'armes à feu;
- agrément des champs de tir;
- sensibilisation et formation en matière de sécurité.

En établissant un partenariat avec des organisations (sans but lucratif) ou des collectivités autochtones ou autres, le CAFC tente :

- d'améliorer la compréhension du public en ce qui concerne les exigences de la *Loi sur les armes à feu;*
- d'accroître la conformité à la Loi et la participation des collectivités au Programme des armes à feu;
- de faciliter certains processus, notamment des demandes de permis et d'enregistrement d'armes à feu, en respectant les exigences de la législation sur les armes à feu en vue d'accroître la conformité.

Personne-ressource :	**Approuvé par :**	**Date d'approbation :**
Luigi Giannetti Gestionnaire, Planification et rapports Centre des armes à feu Canada (613) 957-1815	Denis Fortier Directeur, Politiques, planification et rapports Centre des armes à feu Canada (613) 954-2801	le 8 septembre 2004

Tableau 11 : Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral

ORGANISATION	DÉPENSES *ANTÉRIEURES* *(de 1995-1996 à mars 2003)* *(en millions de dollars)*	DÉPENSES RÉELLES EN 2003-2004 *(en millions de dollars)*
Coûts directs :		
Centre canadien des armes à feu	459.8	77.2
Autres ministères fédéraux (coûts remboursés par le CAFC) :		
Agence des services frontaliers du Canada	15.5	1.7
Gendarmerie royale du Canada	104.3	6.1
Développement des ressources humaines Canada	32.7	0.0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1.4	0.1
Ministère de la Justice	0.0	0.8
Paiements de transfert aux provinces et/ou aux territoires	151.8	15.4
Paiement de contributions aux collectivités autochtones ou autres	1.1	0.3
Total des coûts directs :	*766.6*	*101.6*
Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada :		
Ministère des Affaires étrangères et ministère du Commerce international (1)	0.0	0.0
Ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada) (2)	0.3	0.3
Ministère de la Justice (3)	9.5	0.6
Service correctionnel du Canada (4)	12.5	7.8
Gendarmerie royale du Canada (5)	3.8	0.0
Gendarmerie royale du Canada - ENSALA (6)	0.0	4.5
Commission nationale des libérations conditionnelles (7)	2.4	0.9
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (8)	7.8	2.6
Agences des services frontaliers du Canada (9)	6.9	0.4
Autres (10)	4.0	1.9
Total des coûts indirects :	*47.2*	*19.0*
TOTAL DES COÛTS POUR LE PROGRAMME	*813.8*	*120.6*
Recettes nettes (11)	(71.0)	(16.4)
COÛTS NETS POUR LE PROGRAMME	*742.8*	*104.2*

Nota : *Les explications suivantes ont été fournies par les partenaires fédéraux du CAFC pour justifier les coûts indirects liés au Programme des armes à feu. Ces dépenses n'ont pas été remboursées par le CAFC. Les dépenses sont arrondies à la centaine de millier près. Par exemple, 75 000 $ est arrondi au chiffre supérieur de 0.1 million de dollars, alors que 45 000 $ est arrondi au chiffre inférieur de 0.0 million de dollars.*

(1) Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international : L'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a déclaré avoir dépensé 45 000 $ depuis mai 2001. Suite à la réorganisation du gouvernement annoncée le 12 décembre 2003, Commerce international Canada (CIC) a continué de traiter les permis d'importation d'armes à feu.

(2) Le ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile Canada) : A engagé des coûts généraux minimes (inférieurs à 50 000 $ par an) à l'appui du Programme canadien des armes à feu avant l'inclusion du CAFC dans le portefeuille d'organismes relevant du solliciteur général du Canada (Sécurité publique et Protection civile Canada). Des ressources permanentes (266 000 $ par an) ont été transférées du ministère de la Justice en 2003-2004 au ministère du Solliciteur général à l'appui des fonctions intégrées.

(3) Ministère de la Justice (MJ) : Par suite de la désignation du CAFC comme organisme distinct, l'Unité des services juridiques du CAFC a continué de faire partie du ministère de la Justice, et le CAFC rembourse au ministère de la Justice les coûts directs de l'Unité. Une représentation juridique est fournie à Ottawa, Edmonton et St. John's. En outre, comme le CAFC n'avait pas de système ministériel distinct lorsqu'il est devenu un ministère, le MJ a convenu de fournir le soutien aux systèmes pour ce qui est des ressources financières, des ressources humaines, des services de la paye, etc., jusqu'à ce que le CAFC ait mis en place ses propres systèmes. Le MJ a supporteé ces coûts pour 2003-2004, mais il recouvrera ces dépenses auprès du CAFC à partir de l'exercice 2004-2005. Les coûts indiqués représentent les coûts indirects épongés par le MJ en 2003-2004.

(4) Service correctionnel du Canada (SCC) : Le SCC dépose, avec les autres organismes centraux, un Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations annuel qui permet d'évaluer les besoins en ressources pour les locaux et les contrevenants en fonction d'une prévision de l'incidence potentielle de la législation existante et de la nouvelle législation. Selon ce plan, le SCC prévoit avoir besoin de loger l'équivalent d'environ 275 détenus pour des condamnations, en vertu du *Code criminel*, portant sur des infractions relatives aux armes à feu. Le SCC n'est pas en mesure d'identifier et de suivre le type et le nombre de contrevenants ni de donner le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu.

(5) Gendarmerie royale du Canada : La plateforme de technologie de l'information du CAFC, le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, fonctionne dans tout le Canada sur le réseau informatique sécurité de la GRC. Le laboratoire judiciaire de la GRC, section des armes à feu, fournit au directeur un appui technique sur les armes à feu, notamment sur la classification et la description des armes à feu. Le laboratoire judiciaire gère également le tableau de référence des armes à feu (TRAF), un outil de recherche encyclopédique élaboré par la GRC qui fournit des données graphiques et narratives quant à la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le Programme utilise le TRAF pour correctement identifier et classifier les armes à feu. Suite à la sanction royale du projet de loi C-10A, le poste de directeur ainsi que le Registre canadien des armes à feu ont été transférés au CAFC, en date du 1er août 2003. La GRC a signalé des coûts de 34 700 $ relatifs à l'augmentation des salaires en 2003-2004. Ces dépenses n'ont pas été remboursées par le CAFC. Après un examen approfondi des dépenses antérieures en 1996-1997 et 1997-1998, effectué par la GRC, un redressement compatable de 3,7 M$ a été apporté pour ainsi refléter la répartition des coûts directs entre la GRC et le CAFC.

(6) Gendarmerie royale du Canada – Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA) : Avant 2003-2004, l'ENSALA était une unité du CAFC et les coûts étaient signalés comme coûts directs engagés par le Centre. À partir de l'exercice 2003-2004, la gestion de l'ENSALA a été transférée aux Services de police nationaux de la GRC. La GRC a signé que les coûts engagés par l'ENSALA en 2003-2004 totalisaient 4,5 millions de dollars.

(7) Commission nationale des libérations conditionnelles : Les besoins sont liés aux modifications au *Code criminel* découlant de l'adoption des dispositions législatives sur les armes à feu et du fait que les contrevenants coupables d'infractions commises avec une arme à feu purgeront des peines plus longues, ce qui signifie davantage d'examens en vue d'une libération conditionnelle.

(8) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) : Les coûts indirects portent sur la cotisation pour les installations retenue de façon centralisée par les organismes centraux pour que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux des édifices et des installations occupées par le personnel du CAFC, notamment le Bureau central de traitement de Miramichi, au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 8).

(9) Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) : Les dépenses représentent les salaires et les coûts d'exploitation relatifs à l'équipe de soutien régionale, la formation en matière de sécurité pour le personnel de première ligne et de soutien, et les coûts reliés au traitement préalable des demandes provenant de chasseurs non-résidents qui visitent le Canada durant les saisons de chasse au printemps et à l'automne. Le CAFC n'a pas remboursé l'ASFC pour ses dépenses.

(10) Autres : Les ministères qui suivent ne participent pas couramment à l'exécution du Programme des armes à feu : Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Commissariat à l'information, Commissariat à la protection de la vie privée et Secrétariat du Conseil du Trésor. **DRHC** a procédé à la première dotation des postes au Bureau central de traitement (BCT) au nom du CAFC, et les coûts directs engagés lui ont été remboursés. Le CAFC a pris en charge la gestion directe du BCT (personnel et activités)

en 2001-2002. Les dépenses indirectes antérieures de DRHC ont été signalées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice. Le CAFC a conclu un marché avec DRHC dans le but de fournir des services de soutien relatifs à la production de cartes, à l'Unité de traitement des données, au Bureau central de traitement. Le CAFC a remboursé DRHC pour ce service un montant d'environ 14 000 $. De plus, DRHC a engendré des coûts indirects de 9 000 $ liés aux coûts des indemnités de départ et de formation d'anciens employés. Aucun autre besoin (coûts directs et indirects) n'est prévu par les ministères successeurs de DRHC, Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le **Commissariat à l'information** signale des dépenses annuelles prévues de 85 200 $ en prévision d'enquêtes pour des plaintes de personnes demandant des renseignements sur le registre des armes à feu en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le **Commissariat à la protection de la vie privée** n'a signalé aucune dépense liée à l'enquête sur les plaintes portant sur le Programme des armes à feu. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. En 2003-2004, le coût estimatif pour ces primes et dépenses pour le CAFC était de 1,8 million de dollars (voir le tableau 8). Auparavant, ces dépenses étaient signalées dans le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice. Cette contribution est exclue du calcul du régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.

(11) Recettes : Les recettes sont versées au Trésor, et le CAFC ne peut y accéder pour combler l'écart des dépenses. Les remboursements effectués par le CAFC jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 s'élèvent à environ 6,7 M$. Ces remboursements comprennent, entre autres, la réduction des droits pour les permis des particuliers, la dispense des droits pour l'enregistrement des armes à feu et les versements excédentaires des clients. Les recettes nettes recueillies pour 2003-2004 ont totalisé 16,4 millions de dollars.

Section 6 – Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires :

L'honorable A. Anne McLellan, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P8; Tél. : (613) 991-2924

William V. Baker, commissaire aux armes à feu, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 946-2790

John Brunet, chef de la direction financière, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 948-7408

Denis Fortier, directeur, Politiques, planification et rapport, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 954-2801

Irène Arseneau, directrice intérimaire, Communications et affaires publiques, 50, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 1M6; Tél. : (613) 946-3115

Site Web : Le site Web du Centre des armes à feu Canada se trouve à l'adresse suivante : http://www.cfc-cafc.gc.ca

6.2 Législation administrée par le Centre des armes à feu Canada

La ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

Loi sur les armes à feu (C-68)	1995, ch. 39
Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu (C10-A)	2003, ch. 8

6.3 Liste des rapports exigés par la loi et des autres rapports ministériels

RAPPORTS	**Format disponible** P = copie papier; I = Internet
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu – (Mini guide) – Questions et réponses concernant la *Loi sur les armes à feu*, ses règlements et les documents d'appui	P, I
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu à l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P, I
Règlements d'application de la Loi sur les armes à feu – *mars 1998*	P, I
Rapport sur l'administration de la Loi sur les armes à feu *présenté au solliciteur général par le directeur – 2002*	P, I

6.4 Rapports d'évaluation et de vérification interne

RAPPORTS D'ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE 1999-2004

Titre du rapport	Date d'achèvement
Programme canadien des armes à feu, Évaluation de la mise en œuvre, Rapport technique et Résumé (*Servir les Canadiens, renforcer la sécurité des Canadiens)*	Avril 2003

RAPPORTS DE VÉRIFICATION INTERNE POUR LA PÉRIODE 1999-2004

Titre du rapport	Date d'achèvement
1. Centre des armes à feu Canada – Vérification des ententes de contribution entre le ministre de la Justice et les gouvernements des Provinces de l'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard pour les années fiscales 2000-01; 2001-02, et 2002-03.	Mars 2003
2. Centre des armes à feu Canada – Vérification des ententes entre le ministre de la Justice et les gouvernements des Provinces de l'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince Edouard pour les années fiscales 2000-01; 2001-02, et 2002-03.	Octobre 2003
3. Centre des armes à feu – Étude préliminaire des coûts réclamés par la province de la Colombie-Britannique en vertu de l'entente fédérale/ provinciale qui traite de l'administration de la *Loi sur les armes à feu.*	Avril 2002

6.5 Renseignements sur les dépenses du projet

Système canadien d'information relativement aux armes à feu

(en millions de dollars)	*Coût initial estimatif*	*Coût total estimatif actuel*	*Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2004*
Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF)			
a) Développement pour la réalisation de la solution – Phase I	32,3 $	70,0 $	39,6 $
b) Activités courantes (15 ans) – Phase II	231,9 $	360,0 $	
c) Amélioration de la solution (15 ans)	26,6 $	81,0 $	
d) Coûts liés aux retards	0,0 $	32,0 $	

Nota : *Les incertitudes, ainsi que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le cadre duquel le projet a été entrepris, ont donné lieu à des retards dans la mise en œuvre et à des changements considérables. Le fournisseur a engagé des coûts en dehors du marché officiellement approuvé. Des discussions sont en cours pour déterminer les coûts supplémentaires ainsi que l'approche la plus adéquate pour régulariser la situation et rendre compte du passif éventuel. Sont compris dans le coût total estimatif actuel 21,8 millions de dollars indiqués comme passif non comptabilisé dans les états financiers du gouvernement du Canada; 18,2 millions de dollars liés aux coûts pour les retards et 3,6 millions de dollars liés aux changements de la portée de l'élaboration de systèmes.*

Renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) : Le coût total estimatif du Projet de renouvellement du SCIRAF (anciennement appelé Nouveau mode de prestation de services (NMPS)) est réparti en trois volets : a) élaboration du système de la réalisation de la solution de renouvellement du SCIRAF nécessaire pour mettre en œuvre les modifications de nature administrative et technique prévues par le projet de loi C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu;* b) coûts d'exploitation permanents principalement du Bureau central de traitement; c) besoins pour des améliorations à la solution prévues au cours du cycle de vie des activités permanentes.

Le coût initial estimatif pour 15 ans était évalué à 290,76 M$, sans compter la TPS (mai 2002). Ce montant se ventile comme suit : 32,27 M$ pour la phase de la réalisation de la solution (phase 1), 231,9 M$ pour la phase des activités courantes pour 15 ans (phase 2) et 26,59 M$ pour les améliorations et les changements pendant la période d'activités courantes.

Le Conseil du Trésor a approuvé sans condition la phase de la réalisation de la solution (phase 1) du marché; cependant, les deux autres éléments (activités courantes et améliorations) ont été approuvés à condition que TPSGC fournisse au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) un rapport d'étape sur le projet et que le SCT souscrive aux prochaines phases du marché. L'autorisation actuelle vise la phase de la réalisation de la solution jusqu'au 31 mars 2004 ainsi que la levée d'options.

Depuis le premier budget, le CAFC a acquis de l'expérience à l'égard des exigences précises de la solution opérationnelle, du volume de travail éventuel pour le Programme et d'autres aspects des activités du Programme qui auront une incidence sur l'évaluation initiale des coûts liés au projet de renouvellement du système. Les principales raisons du coût total estimatif actuel sont : un retard de plus de deux ans dans l'adoption du projet de loi C-10A et de ses règlements d'application ainsi qu'un changement à la portée (p. ex., changements à l'infrastructure en raison de la constitution du CAFC en un organisme autonome, élaboration des formulaires et des avis finaux, aménagement pour 147 utilisateurs et 20 sites supplémentaires, exigences supplémentaires liées à la nouvelle solution afin de répondre aux normes de sécurité accrues de la GRC pour fournir des données protégées et y accéder, et changements au barème des droits pour le Programme des armes à feu).

6.6 Projet de renouvellement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu – (voir section 5.5 Nouveau mode de prestation de services dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du ministère de la Justice)

Contribution à l'organisation	État de la proposition	Date de la mise en œuvre	Personne-ressource
Un contrat a été accordé à un partenariat entre CGI Group Inc. et BDP Business Data Services Limitée (connue désormais sous l'appellation Resolve Corporation) pour le développement de la phase de réalisation de la solution pour le projet de Diversification du mode de prestation de services (DMPS), comprenant l'élaboration, la mise en œuvre, les essais d'acceptation et l'attestation de la solution. La passation des éléments du contrat – à exécuter par l'entrepreneur – qui suivent est assujettie à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor : activités permanentes couvrant le traitement des demandes, gestion du centre d'appels, prestation de services de technologie et de maintenance (notamment soutien à l'égard du matériel et des logiciels, formation des usagers et soutien pour les applications).	Une modification de contrat pour une analyse supplémentaire a été émise en décembre 2003 et modifiait également la date d'entrée en service du 30 juin 2003 au 31 mars 2004. En 2003-2004, le CAFC a effectué un examen de l'état de préparation de la solution avec le prestataire de services. L'objectif consistait pour le CAFC à déterminer si la solution correspondait à la fonctionnalité requise définie à ce moment-là et était prête à fonctionner effectivement. En 2003-2004, d'autres examens du projet DMPS et de la situation financière du CAFC ont également été effectués. Les options qui en ont découlé et une démarche proposée ont été examinées avec l'organisme central et les agents de SPPCC. Une décision au niveau du Ministère et du Cabinet sera nécessaire à l'égard de la ligne de conduite finale recommandée.	Le projet de loi C-10A a reçu la Sanction royale en mai 2003. Les consultations tenues à l'automne 2003 sur les règlements d'application du projet de loi ont abouti à des changements par rapport aux exigences originales. Au 31 mars 2004, les règlements n'avaient pas été pris, ce qui eu pour conséquence de reporter la date de mise en œuvre du Projet de renouvellement du SCIAF. La date de mise en œuvre reste à confirmer.	Beverley Holloway chef principal des opérations Téléphone : (613) 957-9603 Télécopieur : (613) 941-1991

6.7 Principales initiatives réglementaires – Centre des armes à feu Canada

Législation et règlements	*Résultats prévus*
Les modifications à la *Loi sur les armes à feu* et au *Code criminel* (projet de loi C-10A) ont reçu la sanction royale en mai 2003. Voici les raisons d'être de ces modifications : • faciliter la conformité au Programme des armes à feu par le public; • accroître l'efficacité administrative dans l'application de la Loi et réduire les coûts; • respecter les nouvelles obligations internationales. Grâce à l'adoption du projet de loi C-10A et des règlements en découlant, le CAFC : • mettra en œuvre le traitement par tranche des demandes de renouvellement (nivellement de la charge de travail); • aura recours à des moyens électroniques ou autres pour recevoir du public les demandes de permis, d'enregistrement et d'autorisation et établira un processus de demande préalable d'importation pour les non-résidents; • regroupera ses responsabilités administratives. Les règlements découlant du projet de loi C-10A ont été présentés aux deux chambres du Parlement en juin 2003. En octobre 2003, comme le prévoit la *Loi sur les armes à feu*, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et le Comité sénatorial des Affaires juridiques et constitutionnelles a examiné les règlements proposés. Le Comité de la Chambre des communes n'a fait aucune recommandation, alors que le Comité sénatorial a fait deux recommandations. (Voir la section 2.8 concernant les recommandations des comités parlementaires.)	L'entrée en vigueur des dispositions du *projet de loi C-10A* et des modifications aux règlements connexes permettra au Programme des armes à feu de : • mieux harmoniser ses responsabilités et ses pouvoirs administratifs sous la supervision du commissaire aux armes à feu; (fait) • transférer le poste du directeur , ainsi que le Registre canadien des armes à feu, de la GRC au CAFC; (fait) • simplifier le processus de renouvellement des permis grâce à un nivellement de la charge de travail; • simplifier les exigences en matière d'importation et d'exportation, notamment en mettant en œuvre une option de prétraitement des demandes des non-résidents; • favoriser l'utilisation accrue d'une nouvelle technologie afin de mieux servir les clients et de réduire les coûts liés à la prestation de services; • respecter de nouvelles obligations internationales, en particulier le marquage des armes à feu et la réglementation de l'importation de certaines pièces d'armes à feu.

6.8 Partenaires fédéraux

Le CAFC collabore avec de nombreux partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux pour exécuter le Programme canadien des armes à feu. Les principaux partenaires gouvernementaux fédéraux sont les suivants.

Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) – Le CAFC et SPPCC travaillent en étroite collaboration pour garantir que la ministre, les parlementaires et les hauts fonctionnaires du gouvernement disposent des renseignements nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Gendarmerie royale du Canada (GRC) – La plateforme de technologie de l'information du CAFC, le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, fonctionne dans tout le Canada sur le réseau informatique sécurisé de la GRC.

L'accès à certains renseignements figurant dans le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de la GRC est disponible par l'entremise du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Lorsque les contrôleurs des armes à feu effectuent des vérifications des antécédents de personnes qui ont demandé un permis, une partie de l'information provient du CIPC.

Le système Personnes d'intérêt – armes à feu (PIAF) de la GRC contient des renseignements provenant d'organismes de police locaux sur les condamnations criminelles d'une personne, ses contacts antérieurs avec la police à la suite d'incidents violents, le traitement pour la maladie mentale violente et des détails sur toute autre préoccupation relative à la sécurité publique. Si à la suite d'une demande il est établi qu'une inscription figure au PIAF, la police peut obtenir des renseignements plus détaillés dans les dossiers locaux de l'organisme de police participant.

Le laboratoire judiciaire de la GRC, Section des armes à feu, fournit un soutien technique en matière d'armes à feu au directeur relativement à la classification et à la description des armes à feu. Le laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence des armes à feu (TRAF), un outil de recherche encyclopédique mis au point par la GRC qui fournit de l'information textuelle et graphique sur la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le TRAF est utilisé par le Programme pour identifier et classer correctement les armes à feu.

L'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA) fait également partie de la GRC; il s'agit d'un service spécialisé relevant des Services nationaux de police. L'ENSALA est un réseau pancanadien d'agents qui apportent leur appui aux enquêteurs de la police et aux enquêtes portant sur l'utilisation criminelle d'armes à feu, y compris le trafic et la contrebande d'armes à feu illégales.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) – Les agents de l'ASFC évaluent l'admissibilité de l'importation d'armes à feu par des non-résidents arrivant au Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu* et d'autres lois pertinentes et au rôle de l'Agence à l'égard du mouvement de biens et de personnes à destination et en provenance du Canada.

Depuis janvier 2001, l'ASFC est chargée d'évaluer les déclarations des non-résidents aux fins d'attestation et de percevoir les droits pour l'importation d'armes à feu au Canada. Cette tâche comprend la détermination de la classe des armes à feu, de la destination et des fins de l'importation des armes à feu, l'évaluation de l'admissibilité de l'importateur et la vérification que toutes les armes à feu sont transportées de façon sécuritaire et conformément à la loi. Lorsqu'elle a été attestée, la déclaration d'armes à feu d'un non-résident sert de permis et d'enregistrement temporaires.

Ministère de la Justice Canada: Le ministre de la Justice est responsable de l'application du *Code criminel*, y compris de la Partie III (Armes à feu et autres armes). Le ministère de la Justice offre également au CAFC des conseils juridiques et des services de rédaction et de litiges.

Commerce international Canada (CICan) – CICan délivre les permis nécessaires pour importer et exporter des armes à feu en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.

Affaires étrangères Canada (AEC) – AEC et le CAFC collaborent pour garantir que les engagements internationaux du Canada sont cohérents avec ses politiques intérieures en matière d'armes à feu.

Index

A

Administration..3, 5, 7, 10, 11, 15, 16, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31
Affaires juridiques et constitutionnelles.....11, 47
Affaires publiques 3, 27, 42
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).....40, 48
AIPRP.....26
Alberta 8
Architecture des activités.....7
Autochtones.....3, 16, 24, 32, 39, 43

B

BCT 8, 20, 40
BDP Business Data Services Limitée.....46
Bureau central de traitement.....8, 20, 25, 33, 40

C

CAFC1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 39, 40, 41, 45, 46, 47, 48, 49
Centre d'information de la police canadienne (CIPC).....48
Centre des armes à feu Canada 1, 2, 3, 4, 1, 2, 3, 4, 6, 11, 12, 26, 27, 31, 33, 39, 42, 43, 47
CGI Group Inc.....46
Chambre des communes.....11, 12, 13, 22, 47
Chef de la direction financière 4
Code criminel.....5, 36, 37, 40, 43, 45, 47, 49
Colombie-Britannique 8
Comité consultatif du Programme.....2, 21
Comité permanent 3, 11, 13, 47
Comités parlementaires.....3, 12
Commerce international Canada 39, 49
Commissaire aux armes à feu .3, 1, 2, 11, 13, 21, 22, 42, 47
Communications 3, 7, 27, 42
Comparaison 30
Comptes publics 3, 12, 27, 31
Conseil du Trésor 7, 27, 33, 41, 45, 46
Conseil privé 10
Consultations..3, 5, 11, 14, 20, 21, 25, 26, 34, 46
Contribution 3, 8, 16, 20, 24, 32, 41
Contrôle de l'importation et de l'exportation.....5
Contrôleurs des armes à feu.....2, 6, 8, 34, 48
Crédits approuvés.....3, 30

D

Déclaration de la direction 3, 4
Décret en Conseil 35
Délivrance de permis 3, 7, 22
Dépenses du projet.....3, 33, 45
Dépenses réelles 3, 15, 16, 31, 32
Droits d'utilisation externe.....3, 33
Droits de la personne.....3, 11, 13, 47

E

Énoncé de mission.....3, 6
Enregistrement 3, 5, 6, 7, 8, 11, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 33, 34, 41, 47, 49
Enregistrement des armes à feu....3, 5, 7, 11, 16, 22, 23, 41
ENSALA..... 15, 16, 20, 28, 31, 36, 39, 40, 48
Évaluation 3, 17, 22, 28, 44, 45, 49
Examen parlementaire.....3, 13

F

Finances 11, 17, 19, 26, 33
Frais.....21, 33

G

Gouvernement fédéral 3, 12, 19, 21, 39
GRC..2, 11, 15, 16, 20, 28, 30, 31, 40, 45, 47, 48

I

Initiatives horizontales.....3, 35
Initiatives pangouvernementales 3, 10
intervenants 1, 5, 11, 20, 21, 25, 26

J

Juridiques 3, 7, 11, 13, 26, 40, 47, 49
Justice....4, 1, 5, 7, 11, 15, 19, 21, 27, 28, 30, 31, 32, 39, 40, 41, 44, 46, 49

L

Loi sur les armes à feu.1, 5, 6, 11, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 36, 40, 43, 45, 47, 48

M

Mandat.....6, 22, 28
Manitoba 8
Ministère de la Justice 39, 40, 49
Ministère des Affaires extérieures.....39
Ministère du Commerce international 39

Ministère du Solliciteur général 39
Ministre 1, 2, 5, 10, 12, 13, 14, 26, 27, 42, 43, 48, 49
Ministre associée 12, 14
Mode de prestation de services 4, 45, 46
Modifications aux règlements 12, 26

N

Nunavut 8

O

Ontario 8, 24, 25, 42, 44
Organisme . 1, 2, 5, 11, 12, 15, 17, 18, 19, 22, 27, 28, 46, 48

P

Paiements de transfert 30, 32
Parlement 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 26, 43, 47
Partenaires fédéraux 16, 19, 39
Passif non comptabilisé 3, 33
PCIM 27
Permis aux particuliers et aux entreprises .. 16, 22
Personnes-ressources 3, 42
Plan d'action 3, 1, 2, 5, 11, 20, 25
Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu 1, 2, 5, 11, 20, 25
Plan d'amélioration continue 2, 16, 20, 26
Politiques 7, 21, 22, 28, 49
Principales initiatives réglementaires 4, 47
Priorités gouvernementales 3, 10
Programme canadien des armes à feu .. 3, 1, 2, 5, 7, 10, 11, 12, 15, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 39, 48
Programme des armes à feu . 2, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 14, 15, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 39, 40, 45, 47
Projet de loi C-10A 1, 2, 5, 11, 12, 45, 46, 47
Projet de loi C-68 5
Protocole d'entente 28

Q

Québec 8, 20

R

Rapport du commissaire 18
Rapport sur les plans et priorités 15, 19, 30, 41
Recettes 19, 30, 31, 41
Recettes 3, 31, 33, 34, 39, 41
Registre des armes à feu 25
Règlements .. 3, 2, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 26, 27, 34, 43, 45, 47
Rendement financier 3, 29
Responsabilisation . 3, 1, 7, 10, 11, 17, 18, 20, 21, 22, 28
Ressources financières 36
Ressources humaines 3, 7, 28, 33, 41
Résultats 10, 11, 12, 14, 15, 16, 19
Résultats stratégiques 11

S

Sanction royale 46
Saskatchewan 8
SCIRAF 16, 26, 33, 45, 48
Secteur d'activité 7, 15, 30, 31, 32
Secteur des opérations 3, 25
Sécurité publique et de la Protection civile 1, 2, 1, 2, 5, 12, 13, 42
Sénat 11, 13, 14, 27
Service correctionnel du Canada 39, 40
Services juridiques 40
Structure organisationnelle 3, 8, 9
Système canadien d'information relativement aux armes à feu 4, 19, 24, 26, 45, 46, 48

T

Tableau 3, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 35, 39, 48
Technologie de l'information 7
Territoires du Nord-Ouest 8
Transferts 11

V

Vérification interne 3, 44
Vérificatrice générale 3, 2, 5, 11, 12, 19

Y

Yukon 8